

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU
GC/CP

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE VERRIERES-LE-BUISSON

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JUIN 2015

-=-=-=-=-

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 2 mars 2015

DIRECTION GENERALE

- 1- Intercommunalité - Avis du Conseil municipal sur le projet d'arrêté de M. le Préfet de l'Essonne portant projet de périmètre
- 2- Participation financière de la ville de Verrières-le-Buisson pour la réalisation d'une étude sur la faisabilité technique du tunnel de Châtelet

SERVICES DES RESSOURCES HUMAINES

- 3- Créations de poste
- 4- Suppressions de postes : mise à jour du tableau des effectifs
- 5- Actualisation du régime de compensation des astreintes pour les personnels de la filière technique

SERVICE CULTUREL

- 6- Convention de partenariat pour la participation à la 6^{ème} manifestation départementale « La science de l'art » entre la ville de Verrières-le-Buisson et le Collectif pour la culture en Essonne

SERVICE URBANISME

- 7- Avenant n°1 au bail emphytéotique du 27 juin 2007 conclu entre la ville de VERRIERES-LE-BUISSON et le PONEY CLUB DE VERRIERES

SERVICE DES RELATIONS EXTERIEURES

- 8- Adoption d'une convention-type de mise à disposition de salles et de locaux

SERVICE PETITE ENFANCE

- 9- Avenant n°1 aux conventions de financement et d'objectif avec la Caisse d'Allocations Familiales

POUR INFORMATION

- Présentation de la proposition d'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) pour les bâtiments dont la ville est propriétaire

DECISIONS DU MAIRE

ETAIENT PRESENTS :

M. JOLY, Mme FOUCAULT, M. DOSSMANN, Mme LEGOFF, M. DELORT, M. TREBULLE, Mme ROQUAIN, M. ZAKARIAN, Mme LIBONG, M. CHARLES, Mme KERNY-BONFAIT, M. LARNICOL, M. DERBANNE, Mme DEGERIT, M. PEPERS, Mme OCTAU, Mme BOULER, M. LEFEVRE, M. MILLET, Mme BARBET, Mme CHAUVEAUD-LAMBLING, M. HULIN et M. GRISSOLANGE.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme CHATEAU-GILLE à Mme FOUCAULT

Mme DELBECQ à M. JOLY

Mme CASAL DIT ESTEBAN à M. DOSSMANN

M. ATTAF à Mme LEGOFF

Mme ORSINI à M. DELORT

M. PANCRAZI à Mme ROQUAIN

Mme SCHEIDECKER à M. TREBULLE

M. FOURNIER à Mme CHAUVEAUD-LAMBLING

M. YAHIEL à M. HULIN

ABSENT :

M. MORDEFROID

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme FOUCAULT

La séance est ouverte à 20h50 sous la présidence de Monsieur JOLY, Maire de Verrières le Buisson.

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance : Madame Caroline FOUCAULT, candidate, est élue à l'unanimité.

- Il est fait appel des membres présents par Madame FOUCAULT. Le quorum est atteint.

M. le Maire: Nous avons été saisis d'une motion déposée par l'ensemble des groupes politiques de notre Conseil municipal et nous débattons de l'opportunité de débattre de la motion d'abord, puis ensuite de cela il y aura une présentation et un débat à suivre si le vote est favorable. Donc nous pouvons attaquer l'ordre du jour du Conseil.

Nous allons reporter l'examen du point de n°1 sur l'intercommunalité, avis du Conseil municipal sur le projet arrêté par Monsieur le Préfet de l'Essonne car certains de nos collègues vont arriver en retard et m'ont demandé à être présents au moment de ce débat. C'est avec grand plaisir que nous le reporterons comme dernier point de notre ordre du jour.

Monsieur le Maire fait lecture des informations et événements survenus sur la commune depuis le dernier Conseil municipal et à venir prochainement.

DECES

- Monsieur Patrick TARIN, agent communal, survenu le 25 mai 2015 à l'âge de 54 ans,
- Madame Vidia COLLET, ancienne aide à domicile au CCAS, survenu le 3 juin dernier,
- Monsieur Sylvain BELLENOUX, retraité, ancien agent des services techniques, survenu le 6 juin dans sa 62^e année.

REMERCIEMENTS

- L'Office du tourisme pour l'aide apportée par les services de la ville à l'occasion du marché gourmand,
- Mme Nicole MAUJOIN, Présidente du Club du Bel Age, pour la mise à disposition de la salle du Moulin de Grais afin de réaliser la soirée de la Saint-Sylvestre,
- M. et Mme COUTOULY pour la richesse du moment partagé lors de la Cérémonie hommage aux Justes,
- Mme Sandrine LAURENT aux services de la Ville pour la réactivité et la tonte du terrain communal,
- Mme Sophie DURIN pour la contribution à la réussite du repas du chemin de la Sollière par le prêt de matériel,
- Mme LABASTIRE, Directrice de l'association THALIE, pour la collaboration à l'inauguration de la ludothèque,

- Le bureau de l'UDPV pour la contribution au succès de la conférence à destination des parents verriérois,
- La Croix Rouge Française pour les travaux effectués au local du vestiaire de l'association,
- Le Comité départemental du tourisme de l'Aube pour l'accueil et la qualité des échanges lors de leur voyage des lauréats du concours de fleurissement,
- L'Association Notre-Dame de Chrétienté pour l'accueil bienveillant à l'occasion du 33^e pèlerinage de Chrétienté en marche,
- M. Jean-Claude GEFROUAIS pour la diligence sur la voirie de l'Allée du Grand Clos,
- La section Basket-Ball du Trait d'Union pour la venue à l'occasion d'un tournoi,
- Mme Joëlle BELL pour l'écoute apportée concernant les travaux du centre-ville,
- M. Camille CURCURU pour la réactivité et l'efficacité pour l'enlèvement d'un véhicule en stationnement abusif,
- Le Comité Français pour Yad Vashem pour l'organisation de l'inauguration du monument d'hommage aux Justes,
- Mme Héloïse FAUVEL pour la belle cérémonie et l'accueil lors de leur récent mariage,
- Le Club de Numismatique de Châtillon pour l'accueil réservé lors de leur journée le 14 juin dernier à la Maison des Familles,
- Les riverains de la rue Fabre pour l'esprit constructif qui a régné au cours de la récente réunion s'agissant de leur rue.

CÉRÉMONIES ET MANIFESTATIONS PASSÉES

Mercredi 13 mai

- Atelier jeux de société du CCAS pour les seniors à la Villa Sainte-Christine

Samedi 16 mai

- Ateliers multimédia à la médiathèque la Potinière

Mercredi 20 mai

- Contes : « Malin, pas malin ! » à la médiathèque André Malraux

Vendredi 22 mai

- Visite de la serre à papillons de la Queue-lez-Yvelines - Organisé par le CCAS pour les seniors
- Théâtre par la compagnie des Pieds Plats : Avara au centre socioculturel de Fresnes

Samedi 23 mai

- Bicentenaire Vilmorin : Découverte de l'herbier Vilmorin, Centre André Malraux

Du 23 au 25 mai

- Visite des allemands d'Hövelhof, Associations

Mardi 26 mai

- Théâtre par la compagnie des Pieds Plats à la Salle paroissiale de l'église Saint-Jean Porte latine à Antony

Du 27 au 30 mai : Festival Jazz à Verrières :**Mercredi 27 mai**

- Atelier jazz du conservatoire de Verrières à la médiathèque André Malraux

Jeudi 28 mai

- Jam session à l'Espace Jeunes
- Théâtre par la Compagnie des Pieds Plats à la Salle paroissiale de l'église Saint-Jean Porte latine à Antony

Vendredi 29 mai

- Jazz en herbe par les enfants des classes élémentaires des ateliers jazz du conservatoire de musique de musique à l'Espace Odilon Redon,
- Concert Chansons françaises des 60 dernières années par les Chorales Divertimento du club ABC et Viva Lasido de Clamart - Eglise N-D de l'Assomption,
- Théâtre par la Compagnie des Pieds Plats : Avara au centre socioculturel de Fresnes,
- Open de Paris de danses standards et latines - organisé par le CCAS pour les seniors

Du 29 mai au 28 juin

- Exposition Street Art à la Maison Vaillant

Samedi 30 mai

- Concert The New sisters à l'Espace Odilon Redon
- Bicentenaire Vilmorin : Fête des iris à l'Arboretum municipal

- Les Mirettes à la fête à la médiathèque André Malraux
- Fête des Jeunes mamans - Moulin de Grais
- Visite des arbres, une passion Vilmorin, Arboretum

Samedi 30 mai et dimanche 31 mai

- Exposition du club ABC au Centre André Malraux
- Portes ouvertes des ateliers d'artistes, Culture

Dimanche 31 mai

- Café jazz - Tribute to Monk dans le Jardin de la Maison Vaillant

Mardi 2 juin

- Théâtre par la Compagnie des Pieds Plats à la Salle paroissiale de l'église Saint-Jean Porte latine à Antony

Mercredi 3 juin

- Les raconteries à la Médiathèque la Potinière

Jeudi 4 juin

- Sortie nature - Cueillette à la ferme de Viltain - Organisé par le CCAS pour les seniors - Plateau de Saclay

Vendredi 5 juin

- Théâtre par la Compagnie des Pieds Plats : *Avara* au centre socioculturel de Fresnes

Samedi 6 juin

- Exposition - Les Vilmorin et les progrès de l'agriculture de 1815 à 1965 au Musée, centre André Malraux

Dimanche 7 juin

- Au Grais des musiques au Moulin de Grais
- Théâtre du Snark à la Maison Vaillant

Lundi 8 juin

- Journée nationale en hommage aux morts pour la France en Indochine, pavoisement de l'Hôtel de Ville

Mercredi 10 juin

- Repas breton organisé par le CCAS pour les seniors à la Villa Sainte-Christine

Samedi 13 juin

- Concert : Ma mère l'Oye de Maurice Ravel - Conservatoire de Verrières, salle Berlioz
- Ateliers multimédia à la Médiathèque la Potinière

- Les mirettes à la fête à la médiathèque André Malraux

Dimanche 14 juin

- Lecture-brunch par Didier Lesour au Moulin de Grais

Mardi 16 juin

- Cérémonie d'hommage aux Justes - Mail Honoré d'Estienne d'Orves (au niveau du parking André Malraux)

Jeudi 18 juin

- Cérémonie du 75^e anniversaire de l'appel du Général de Gaulle au cimetière
- Buffet du personnel et des élus au Moulin de Grais

Samedi 20 juin

Bicentenaire Vilmorin : Fête du Solstice, de 14h à minuit

- Foire aux jeux d'antan - Place du Poulinat
- Dîner champêtre local et bio - Moulin de Grais
- FierS à cheval - de la Potinière au parvis de l'Hôtel de Ville
- Mapping-vidéo Racines Carrées - sur la façade du centre André Malraux

Vendredi 26 juin

- Soirée concert et Cinéma - Nuit d'été au Parc Régnier

Samedi 27 juin

- 12^e Nuit du Conte à l'Arboretum municipal
- Petit déjeuner du Maire, Monsieur Jean-Pierre LEFEVRE, salle à manger du maire Villa Sainte-Christine

Jusqu'au 28 juin

Exposition Street art à l'Orangerie

CÉRÉMONIES ET MANIFESTATIONS À VENIR

Lundi 13 juillet

- Feu d'artifice avec la Ville d'Antony au Parc de la Noisette

Jeudi 16 juillet

- Journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites, Cérémonie d'hommage sur le Mail Honoré d'Estienne d'Orves (au niveau du parking André Malraux)

Du 24 août au 13 septembre

- Exposition l'outil et le blé de 10h à 18h et sur rendez-vous, Centre André Malraux et Salle de la Sellerie

Samedi 5 et Dimanche 6 septembre

- Fête des moissons de 10h à 18h, Mail Honoré d'Estienne d'Orves et Centre André Malraux

Du 11 septembre au 3 octobre

- Exposition « Merci Antoine Parmentier », Hall de Hôtel de Ville (ouverture des bureaux)

Mercredi 16 septembre

- Conte bilingue en langue des signes, médiathèque André Malraux

Vendredi 18 septembre

- Baby-sitting dating à l'Espace Jeunes

Du 18 septembre au 11 octobre

- Exposition « Artiste en résidence » à l'Orangerie-Espace Tourlière

Samedi 19 septembre

- Visites de l'Herbier Vilmorin, Centre Malraux

Vendredi 25 septembre

- Rencontre avec un auteur, médiathèque André Malraux

Samedi 26 septembre

- Les Mirettes à la fête, médiathèque André Malraux

Samedi 26 et dimanche 27 septembre

- Evènement : Un salon par ordinaire «La maison vue... du jardin !» de 10h à 18h30, Maison Vaillant
- Bourse aux Vêtements du Club ABC, centre Saint-André

Lundi 28 septembre

- Conseil municipal

Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 2 mars 2015.

M. GRISSOLANGE : Page 10, ce que j'ai dit est un peu bizarre, je suis sûr de ne pas avoir dit cela et je propose une autre rédaction : j'exprimais mon scepticisme par rapport à ce système et à l'idée que « la vertu du marché puisse résoudre la question » au lieu de « la cible de ce marché ».

M. le Maire: Avec plaisir. Autres modifications souhaitées ? (Non). Donc « cible » devient « vertu ».

(Vote à main levée : sous réserve de ces modifications, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des présents représentés.)

DIRECTION GENERALE

- Participation financière de la ville de Verrières-le-Buisson pour la réalisation d'une étude sur la faisabilité technique du tunnel du Châtelet.

(Rapporteur : Madame FOUCAULT)

(Lecture du rapport de présentation.)

Depuis sa création en septembre 2010, l'association « Les Villes du RER B Sud » œuvre pour l'amélioration de la ligne B sud du RER, celle-ci s'étant fortement dégradée depuis plusieurs années. Composée des villes qui bordent la ligne ou situées à proximité de la ligne, l'association a mené un intense lobbying auprès des autorités de la ligne (RATP – Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF)) qui a abouti en 2013 à l'adoption par le STIF d'un Schéma Directeur de la ligne B sud. Ce dernier comprend plusieurs points d'amélioration : parmi ceux-ci, citons la mise en œuvre d'un nouveau quai à Denfert-Rochereau, la modernisation des rames, une meilleure information des voyageurs, et un commandement unique de la ligne.

L'association poursuit ses investigations et invite régulièrement la RATP et le STIF à ses réunions pour demander un état d'avancement du Schéma Directeur.

Depuis 2010, les principales associations d'usagers sont systématiquement invitées aux réunions.

A l'occasion de la réunion du 12 janvier dernier, la Fédération Nationale des Usagers des Transports (FNAUT) a présenté des pistes de modification du tunnel de Châtelet à moindre coût. Autrement dit, à un coût beaucoup moins prohibitif que celui issu des projets menés par la RATP et la SNCF (estimé à plus d'un milliard d'euros).

Pour aller plus loin et s'assurer de la faisabilité technique de leur projet, la FNAUT a indiqué qu'une petite étude est nécessaire. Estimée à environ 15 000 €, la FNAUT a demandé à l'association de la financer.

Après discussion, les élus ont souhaité organisé une nouvelle réunion en présence du STIF afin que la FNAUT présente à nouveau ses réflexions.

Cette réunion s'est tenue le 2 avril dernier à Arcueil, en présence de Pierre SERNE, Président du STIF. Celui-ci s'est dit prêt à réexaminer la position du STIF sur la requalification du tunnel de Châtelet, si une telle étude s'avérait concluante.

L'association s'est donc déclarée favorable au financement d'une telle étude pour deux raisons principales :

1. elle disposera ainsi de sa propre position sur cette question pour pouvoir peser sur la RATP et le STIF aux côtés des usagers afin d'obtenir un réexamen de la modification du tunnel de Châtelet au coût exorbitant et donc prohibitif,
2. en permettant la réalisation de cette étude, l'association sera pleinement dans son rôle d'un groupement d'élus locaux à l'écoute des usagers des transports.

La participation financière a été calculée en fonction de la taille de la commune.

La ville de Verrières-le-Buisson est sollicitée pour participer à hauteur de 500 € pour la réalisation de cette étude, dont il est précisé qu'il s'agit d'une étude sur la faisabilité technique d'un tel projet.

Dans l'affirmative, il reviendra aux autorités compétentes d'engager des études plus poussées.

M. le Maire: Pas de questions ?

M. GRISSOLANGE : Évidemment je suis pour et je trouve que ce n'est pas cher parce que cela fait 1/300èmes des 15 000 €.

M. le Maire: Nous sommes nombreux.

M. GRISSOLANGE : Il y a beaucoup de communes et des plus grosses que nous évidemment.

M. le Maire: Palaiseau et de Massy contribuent plus lourdement. Mais je profite de cette occasion pour dire que c'est proprement scandaleux. On va le faire parce que c'est une solution pour se retirer une épine du pied et du pied de nos concitoyens mais c'est scandaleux que le STIF ne prenne pas ses responsabilités et que depuis le début il nous laisse mariner, on dit que pour tuer son chien il a la rage, ils ne veulent pas le faire, ils ne veulent pas bouger, ils n'ont pas envie, et donc il faut que les élus montent au créneau, fassent une association et payent des études maintenant pour aller démentir les affirmations du STIF. Moi je trouve cela proprement scandaleux. On peut le mettre au PV.

M. HULIN : Je maîtrise peu le dossier mais pour en avoir quand même parlé lorsque j'étais à la Région, il y a un sujet et un impact du coût sur la ligne et sur la durée des travaux parce que qui dit travaux dans un tunnel dit bloquer deux lignes du RER, les lignes B et D qui passent à cet endroit-là, ce qui emporte de grosses conséquences logistiques. Alors je ne rentre pas dans le détail mais du point de vue pratique, cela a aussi de grosses conséquences qui vont au-delà même de financer une étude.

M. le Maire: Mais je ne suis pas certain que la fermeture soit vraiment indispensable pour réaliser cela justement.

Mme FOUCAULT : Et le RER A est fermé cet été pendant un mois.

M. le Maire: Absolument.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

M. le Maire: Les Verriérois vous en remercient à travers moi.

SERVICES DES RESSOURCES HUMAINES

- Créations de postes.

(Rapporteur : Madame FOUCAULT)

(Lecture du rapport de présentation.)

Il est proposé à votre assemblée la création d'un poste d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe à temps complet.

Cette ouverture de poste doit permettre le recrutement par voie de mutation d'un agent en charge de la paie à la Direction des ressources humaines, en remplacement de la personne actuellement en poste et qui prend sa retraite.

Cette création ne se traduit pas par une augmentation des effectifs. La suppression du poste de l'agent partant en retraite se fera lors d'un prochain Conseil municipal, après avis préalable du Comité technique.

Il est également proposé à votre assemblée la création d'un poste de technicien territorial à temps non complet (28 heures hebdomadaires) pour assurer le bon déroulement des spectacles et manifestations organisés par la commune en termes de son et lumières. En l'absence de projection cinématographique, compte tenu de la fermeture temporaire du Colombier, le poste est proposé à temps non complet, soit 80% de 35 heures.

Cette création ne se traduit pas par une augmentation des effectifs. La suppression du poste de technicien à temps complet se fera lors d'un prochain Conseil municipal, après avis préalable du Comité technique.

Mme FOUCAULT : Cela ne fait aucune augmentation d'effectifs et même on perd 20% pour le poste de technicien.

M. le Maire: Pas de questions ?

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- Suppressions de postes - mise à jour du tableau des effectifs.

(Rapporteur : Madame FOUCAULT)

(Lecture du rapport de présentation.)

Afin de mettre à jour le tableau des effectifs en tenant compte des mouvements et des avancements de personnel, il convient de procéder à la fermeture des postes cités ci-dessous.

Le Comité technique qui a été consulté le 23 juin 2015 pour l'ensemble de ces suppressions a émis un avis favorable à l'unanimité.

Mutation :	
- 1 Poste d'adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe	TC
Retraite :	
- 1 Poste d'adjoint technique territorial de 1 ^{ère} classe	TNC
Fin de contrat	
- 1 Poste d'adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe	TC
Démission :	
- 1 Poste d'adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe	TC
- 1 Poste d'assistant de conservation du patrimoine	TC

M. le Maire: C'est de la bonne administration de notre collectivité, on le fait régulièrement, on ouvre des postes, on ferme des postes pour permettre le bon déroulement du service public en fonction des agents qui s'y trouvent. Pas de questions ?

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- Actualisation du régime de compensation des astreintes pour les personnels de la filière technique.

(Rapporteur : Madame FOUCAULT)

(Lecture du rapport de présentation.)

Le décret n°2015-415 du 14 avril 2015, relatif à l'indemnisation des astreintes et à la compensation ou à la rémunération des interventions aux ministères chargés du développement durable et du logement, et un arrêté du même jour constituent le nouveau fondement juridique de la compensation des astreintes applicable à la fonction publique territoriale en vertu du principe de parité.

Le nouveau dispositif se distingue par la revalorisation de l'indemnité d'astreinte et la différenciation de l'astreinte d'exploitation et l'astreinte de sécurité, ainsi que par la création d'une indemnité d'intervention et la redéfinition de la durée du repos compensateur en cas d'intervention.

Pour mémoire, l'astreinte de droit commun, appelée astreinte d'exploitation, est la situation des agents tenus, pour les nécessités du service, de demeurer soit à leur domicile ou à proximité, afin d'être en mesure d'intervenir.

L'astreinte de sécurité est la situation des agents appelés à participer à un plan d'intervention dans le cas d'un besoin de renforcement en moyens humains faisant suite à un événement soudain ou imprévu.

L'astreinte de décision est la situation des personnels d'encadrement pouvant être joints directement par l'autorité territoriale, en dehors des heures d'activité normale du service, afin d'arrêter les dispositions nécessaires.

La durée des interventions pendant ces périodes d'astreinte est considérée comme du temps de travail effectif et peut donner lieu au versement d'une indemnité. Une heure d'intervention sous astreinte ne peut donner lieu à la fois à un repos compensateur et au versement d'une indemnité d'intervention.

La compensation financière des astreintes est fixée par arrêté ministériel (arrêté du 14 avril 2015) ainsi qu'il suit :

Durée de l'astreinte	Astreinte d'exploitation	Astreinte de décision	Astreinte de sécurité
Semaine complète	159,20 €	121,00 €	149,48 €
Week-end (Du vendredi soir au lundi matin)	116,20 €	76,00 €	109,28 €
Une nuit entre le lundi et le samedi inférieure à 10 heures	8,60 €	10,00 €	8,08 €
Une nuit entre le lundi et le samedi supérieure à 10 heures	10,75 €	10,00 €	10,05 €
Samedi ou journée de récupération	37,40 €	25,00 €	34,85 €
Dimanche ou jour férié	46,55 €	34,85 €	43,38 €

La compensation financière ou horaire des interventions pendant des temps d'astreinte est fixée par arrêté ministériel (arrêté du 14 avril 2015) pour les agents qui ne sont pas éligibles aux IHTS (Indemnités horaire pour travaux supplémentaires) ainsi qu'il suit :

Horaires d'intervention	Indemnité	Repos compensateur
Nuit (22h à 7 h)	22 € / H	150% du temps d'intervention
Samedi	22 € / H	125% du temps d'intervention
Dimanche et jour férié	22 € / H	200% du temps d'intervention
Repos imposé par l'organisation collective du travail	16 € / H	125% du temps d'intervention

Les agents soumis au régime des IHTS continuent de percevoir une compensation financière en fonction de l'indice détenu au moment de l'intervention. La compensation horaire se fait selon les règles en vigueur dans la collectivité.

Mme FOUCAULT : Pour vous aider à comprendre car ce n'est pas simple, l'astreinte de droit commun appelée « astreinte d'exploitation » est la situation des agents tenus, pour des nécessités de service, de demeurer soit à leur domicile soit à proximité afin d'être en mesure d'intervenir. « L'astreinte de sécurité » est la situation des agents appelés à participer à un plan d'intervention dans le cadre d'un besoin de renforcement en moyens humains faisant suite à un événement soudain ou imprévu. « L'astreinte de décision » est la situation des personnels d'encadrement qui peuvent être joints

directement par l'autorité territoriale en dehors des heures d'activité normale du service afin d'arrêter les dispositions nécessaires.

La durée des interventions pendant ces périodes d'astreinte est considérée comme du temps de travail effectif et peut donner lieu soit au versement d'une indemnité, soit à un repos compensateur. Il y a un tableau dans votre dossier.

Il faut savoir qu'à la ville de Verrières-le-Buisson il y a sept jours sur sept une astreinte technique. Vous appelez le numéro 01 69 53 78 00 qui est le numéro de la commune et vous avez quelqu'un qui vous répond au téléphone, un gardien ou directement l'astreinte technique s'il y a un problème, un feu, une branche tombée sur une voiture, pour n'importe quel souci vous pouvez appeler cette astreinte technique qui est rémunérée ou qui récupère. Au-delà de cela vous avez les adjoints et Monsieur le Maire qui font une astreinte sept jours sur sept 24 heures sur 24 et qui soutiennent l'astreinte technique si besoin en est. Par exemple concernant les feux le mois dernier, il a fallu reloger des gens à l'hôtel et ce sont les élus qui s'occupent de reloger les personnes au moins pendant une nuitée, le temps que les assurances se mettent en place.

Cela va permettre de payer un peu mieux et de façon plus précise toutes ces astreintes, plus celles qui pourraient intervenir au cas où il y ait un incident indépendant de notre volonté, où il faudrait convoquer plus de personnels que prévu, s'il y a un attentat ou autre chose.

M. le Maire: Ou une recherche de personne.

Mme FOUCAULT : Oui.

M. le Maire: Je pense que tout le monde aura compris que cela va améliorer la vie de nos agents.

M. GRISSOLANGE : C'est une information, il n'y a pas de vote ?

M. le Maire: Si, on va voter puisque c'est une mise en application dans le régime de la ville de Verrières-le-Buisson de ce décret.

M. GRISSOLANGE : En écoutant Caroline FOUCAULT j'ai eu l'impression que cela concernait aussi les élus.

M. le Maire: Non.

M. le Maire: C'était juste illustratif pour expliquer que non seulement nous avons des astreintes techniques qui sont soumises à ce décret mais que parallèlement à cela il y a aussi des élus mobilisés en permanence sur la ville.

M. GRISSOLANGE : Ce que je savais mais vous n'avez pas prévu d'indemniser aussi les élus ? Donc le titre est correct ?

M. le Maire: Tout à fait.

M. GRISSOLANGE : Je suis très respectueux du très grand travail que font les élus...

M. le Maire: Je sais que tu es sincère en disant cela.

M. GRISSOLANGE : Je sais qu'il y a énormément de bénévolat de ce côté-là et ce ne serait pas scandaleux qu'il y ait des indemnités mais enfin il n'y en a pas. Je voulais juste savoir.

M. le Maire: Merci. D'autres interventions ?

M. HULIN : Une question de précision : à la troisième ligne du tableau, pour l'astreinte d'exploitation, c'est la seule fois où l'astreinte d'exploitation n'est pas

payée plus cher que les deux autres astreintes, est-ce que c'est normal ou est-ce qu'il y a une erreur dans le chiffre ?

Mme FOUCAULT : S'il y a une erreur, ce sont eux qui l'ont faite, ce n'est pas nous. Nous avons fait un copier coller.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

SERVICE CULTUREL

- Convention de partenariat pour la participation à la 6ème manifestation départementale « La science de l'art » entre la ville de Verrières-le-Buisson et le Collectif pour la culture en Essonne.

(Rapporteur : M. DOSSMANN)

(Lecture du rapport de présentation).

Dans le cadre de la politique menée afin de sensibiliser le public à l'art contemporain, un partenariat est envisagé avec l'association Le Collectif pour la culture en Essonne.

Ce partenariat permet à la ville de Verrières-le-Buisson de participer à la manifestation « La Science de l'art » en accueillant l'œuvre d'un artiste et d'un chercheur : « mémoire de l'océan », qui sera exposée du 6 novembre au 15 décembre 2015 à l'Orangerie-Espace Tourlière, située 66 rue d'Estienne d'Orves.

Cette exposition, mêlant les arts visuels et les sciences, a pour thème : la « mémoire » et présentera le travail de l'artiste plasticienne Anaïs TONDEUR et du chercheur Jean-Marc CHOMAZ.

Un catalogue sera édité et des actions de médiation seront proposées autour de l'installation réalisée par ceux-ci.

La participation de la ville pour cette 6^{ème} biennale de « La Science de l'Art » s'élèvera à 2 000 euros (pour les villes de plus de 10 000 habitants).

Les membres de la commission culture, réunis le 24 juin 2015, ont émis un avis favorable.

M. DOSSMANN : Nous aurons cette année une artiste plasticienne Alice TONDEUR ainsi qu'un chercheur Jean-Marc CHOMAZ qui est à Polytechnique et qui vont réaliser ensemble une œuvre qui mêle art et science sur le thème de la mémoire, je crois que ça va être la « mémoire de l'océan ».

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

SERVICE URBANISME

- Avenant n° 1 au bail emphytéotique du 27 juin 2007 conclu entre la ville de Verrières-le-Buisson et le Poney Club de Verrières.

M. le Maire: Je remercie la directrice du Poney club qui est parmi nous dans le public.

(Rapporteur : M. MILLET)

(Lecture du rapport de présentation).

L'association du Poney club de Verrières, située route de Gâtines, propose des cours d'équitation pour les enfants de 3 à 18 ans (420 licenciés dont 190 verriérois), accueille les groupes scolaires de la ville de Verrières-le-Buisson et des villes voisines (800 enfants/an) ainsi que 60 enfants handicapés (le club possède le label EQUI HANDI).

L'association du Poney Club de Verrières-le-Buisson souhaite agrandir de 58 m² le logement de gardien qui est actuellement de 27 m², afin de pouvoir loger sur place la responsable du Poney Club et sa famille. Ces travaux d'amélioration seront pris en charge par le Poney Club de Verrières pour un montant de 160 000 euros TTC.

Afin d'encourager ces investissements d'agrandissement des locaux et de pérenniser l'activité du poney club, il est proposé de passer un avenant au bail emphytéotique en cours afin de prolonger sa durée de 20 ans.

Le bail emphytéotique initial en date du 27 juin 2007 prévoit une durée de 20 ans soit une fin programmé au 1^{er} janvier 2027. L'avenant au bail rectifiant cette durée, elle sera reportée au 1^{er} janvier 2047. Le prix du loyer n'est pas modifié, il est actuellement de 5 051,50 euros par an (loyer 2015).

Cet avenant sera enregistré au service de la publicité foncière de Massy.

M. le Maire: Je pense que c'est une très bonne chose pour permettre le développement du Poney club, bien évidemment tout le monde l'aura compris, un poney-club ne peut pas investir sur un terrain qui pourrait lui échapper à l'occasion de la fin de son bail actuel, donc c'est une garantie apportée à cette association bien connue des Verriérois, qui a fait ses preuves du sérieux de sa gestion, de ses dirigeants depuis de très nombreuses années, et donc aujourd'hui une nouvelle phase de réalisation se profile, il nous faut assurer la pérennité de l'activité du Poney-club.

Est-ce qu'il y a des questions ou des interrogations ?

M. TREBULLE : Juste une observation : évidemment je voudrais souligner la qualité des échanges avec le Poney club et me réjouir de ce prolongement du bail emphytéotique pour des raisons de pérennité et de stabilité de l'activité, prolongement qui s'accompagne aussi de l'engagement très fort du Poney-club de contribuer à la vie Verriéroise, à l'animation Verriéroise, et à faire en sorte que le Poney-club ne soit pas uniquement dans le bois et aux Gâtines mais soit vraiment présent au bénéfice des Verriérois pendant toute la durée et au-delà de cette prolongation du bail emphytéotique.

M. le Maire: Comme il l'était encore récemment auprès des écoles dans le parc Régnier. Des questions ?

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

SERVICE DES RELATIONS EXTERIEURES

- Adoption d'une convention-type de mise à disposition de salles et de locaux.

(Rapporteur : Monsieur TREBULLE)

M. TREBULLE : Vous vous souvenez que lorsque le nouveau conseil municipal s'est mis en place, Monsieur le Maire a souhaité qu'une attention particulière soit portée sur l'accompagnement de la vie associative, qui s'est manifestée l'an dernier par l'adoption de la charte qui fonctionne et qui a suscité une bonne adhésion du tissu associatif qui d'ailleurs se pérennise. Évidemment au titre de cette reconfiguration des liens entre la municipalité et la vie associative, il y a la question des mises à disposition de moyens, ce qui est d'ailleurs évoqué dans la charte tout à fait explicitement, et donc la délibération qui nous est proposée aujourd'hui est en réalité l'une des déclinaisons de cet acte initial que vous avez adopté en son temps puisqu'il s'agit ici d'une convention type de mise à disposition de salles et locaux.

L'objectif de cette démarche est très clairement qu'il n'y ait très rapidement plus aucun local de la commune qui soit mis à disposition d'associations sans qu'on soit tout à fait au clair sur la nature de la convention ; et de ce point de vue la formule la plus simple qui nous est apparue est de vous proposer une convention type qui clarifie en ouvrant un certain nombre de possibilités les relations entre la commune et les associations en fonction des différents locaux pour des usages qui peuvent être soit des usages pérennes de type même éventuellement pluriannuels, soit des usages beaucoup plus ponctuels mais avec à chaque fois un cadre normatif tout à fait clair posé entre d'une part la commune et d'autre part l'association bénéficiaire de ces locaux.

Par ailleurs, alors ce n'est pas lié à la délibération qui vous est proposée aujourd'hui mais très clairement, dans le même mouvement, on sera conduit à revenir aussi sur les autres mises à disposition de moyens et de matériels pour clore cette mise à plat des relations entre la commune et le tissu associatif pour, on l'espère, le plus grand bien de la vie associative Verriéroise et la clarté la plus grande par rapport à l'emploi des moyens Verriérois.

M. le Maire: Ceci s'inscrit à la fois dans une volonté de partenariat plein et entier avec l'ensemble du tissu associatif mais en même temps devant de plus en plus de contraintes auxquelles nous sommes soumis, et il en va de même pour les associations, contraintes d'obligation de regard sur la façon dont elles sont gérées et dont elles utilisent les biens qui sont mis à leur disposition par les collectivités. Nous avons un devoir d'intervention auprès d'elles, ce n'est pas de l'intrusion dans leur gestion et ce n'est certainement pas une gestion de fait mais nous nous devons d'être extrêmement clairs pour une transparence totale des relations entre la collectivité et les associations que nous accompagnons.

Y-a-t-il des questions ?

M. HULIN : Je voudrais savoir comment les associations ont été associées, informées de tout ce travail de modèle de convention et du fait qu'elles allaient devoir re-signer ces conventions.

M. TREBULLE : Il serait formidable qu'elles sachent toutes qu'elles vont devoir re-signer une convention, ce qui suggérerait qu'elles en avaient déjà signé une antérieurement, ce qui n'est pas toujours le cas. En fait on ne les a pas consultées spécifiquement sur le modèle de convention lui-même qui précisément est un modèle cadre, au moment où l'on a mis sur pied la charte

de la vie associative, où on a parlé de la charte, c'était tout à fait clairement exprimé dans les déclinaisons de la charte, je ne sais plus si tu étais là au moment de la présentation de la charte mais très clairement la redéfinition des moyens a été évoquée à ce moment-là, et donc c'est tout à fait clair. C'est vraiment la continuité. Donc on n'a pas refait un processus de consultation et de participation spécifique liée à ce contrat type parce que là, en fait, on est vraiment dans une gestion par la commune de son patrimoine et dans la continuité avec ce mouvement qui a été initié l'an dernier.

En tout cas il n'y a vraiment aucune surprise par rapport aux associations qui se le sont vu annoncer il y a déjà plus d'un an.

M. le Maire: D'autres questions ?

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés).

SERVICE PETITE ENFANCE

- Avenant n°1 aux conventions de financement et d'objectif avec la Caisse d'Allocations Familiales.

(Rapporteur : Madame KERNY-BONFAIT)

(Lecture du rapport de présentation.)

Par délibération en date du 15 décembre 2014, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention d'objectifs et de financement relative au versement de la Prestation de service unique (PSU), pour chaque établissement d'accueil du jeune enfant, par la Caisse d'allocations familiales de l'Essonne, pour une durée de trois ans, du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016.

Dans un objectif de modernisation et de simplification des relations avec ses partenaires d'action sociale, la Caisse nationale des Allocations familiales met en place un « portail Caf-Partenaires ». Les gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant pourront ainsi déclarer en ligne les données d'activités ainsi que les données financières en lieu et place des formulaires « papier » utilisés actuellement.

Afin de définir les conditions d'accès au « portail Caf-Partenaires », d'usage et d'obligations qui s'y rattachent pour les gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant conventionnés « Prestation de service unique », la Caisse d'allocations familiales de l'Essonne vient de transmettre un avenant à la convention précitée, pour chaque établissement.

Il est à noter que l'avenant ne modifie aucunement les autres termes de la convention.

M. le Maire: De toute façon on est obligé d'y passer sinon il n'y a plus de prestations, c'est charmant comme délibération, c'est la marche forcée vers la dématérialisation d'un très important consommateur d'énergie dans le monde désormais, mais je vous laisse la parole si vous souhaitez la prendre.

M. GRISSOLANGE : Qui est ce très gros consommateur dans le monde ?

M. le Maire: Les Data Centers, l'ensemble de l'informatique. Donc on abonde.

M. GRISSOLANGE : C'est plus cher que le papier ?

M. le Maire: Oui.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

POUR INFORMATION

- Présentation de la proposition d'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) pour les bâtiments dont la ville est propriétaire.

(Rapporteur : Monsieur DERBANNE)

M. DERBANNE : Je vais faire un petit rappel historique de ce sujet : la loi 2005-102 comportait des normes d'accessibilité plus que contraignantes pour les collectivités locales, et deuxièmement il y avait deux bilans à faire en 2009 pour la voirie mais il n'y avait pas d'obligation de réalisation immédiatement, pas de date finale ; et en 2010 il y avait un bilan à faire pour les établissements qui accueillent du public, et suite à ce bilan il y avait une date limite de mise en conformité des établissements pour 2015, c'est-à-dire le 31 décembre 2014.

Alors je le répète à chaque fois, vous m'avez déjà entendu plusieurs fois là-dessus, à la fin de 2010 il y avait seulement 15% des communes qui avaient réalisé leur bilan, bilan pour la ville ou pour les établissements accueillant du public. C'était une première remarque. Deuxièmement on s'est rendu compte très rapidement qu'on n'arriverait pas à tenir un délai comme celui-là même si c'était un délai de 10 ans parce que finalement c'était extrêmement coûteux et les normes d'accessibilité étaient relativement importantes.

Le deuxième épisode, la Sénatrice Campion, sénatrice de l'Essonne, qui a fait un rapport pragmatique et il a été décidé les choses suivantes : premièrement un assouplissement des règles et des normes d'accessibilité pour les établissements anciens, et deuxièmement il a été proposé de remplacer « réaliser » avant la date de 2015 par « s'engager à réaliser » la mise en accessibilité, s'engager dans un délai de trois ans, six ans pour les petits propriétaires, avec une possibilité de prolonger de trois ans. Je crois avoir présenté à peu près les choses. Alors il y avait la date d'échéance qui aurait dû être maintenue au 31 décembre 2014, finalement ne me demandez pas pourquoi mais cela a été retardé, c'est maintenant le 27 septembre 2015.

Un petit point encore pour préciser que la proposition d'engagement concerne ce qu'on appelle un Ad'AP, ne me demandez pas ce que ça signifie exactement, je ne sais pas très bien, il faudrait demander aux initiés. Donc il y a trois périodes de trois ans et il est dit dans les textes que l'on fait un bilan au bout de chaque période de trois ans.

Alors concernant Verrières, nous avons fait une opération de sensibilisation parce que l'on s'est rendu compte que même si l'on n'était pas engagé au point de vue municipalité, il était important de sensibiliser tous les propriétaires publics et privés. Il y a eu une réunion d'information le 10 mai, il y a eu un article dans le mensuel du mois de mai, le texte de la réunion était disponible sur le site Internet, et il aura également un petit article au mois de septembre dans le mensuel, c'est la partie sensibilisation. Maintenant du côté de

Verrières on va effectivement présenter des Ad'AP au Préfet le 27 septembre. Compte tenu de l'impact financier, on va présenter des Ad'AP sur une durée de neuf ans. Pourquoi neuf ans ? Parce que quand on regarde en moyenne en en gros, c'est une estimation qui est faite aujourd'hui, ce sont des dépenses de l'ordre de 250 000 à 300 000 € par an, ceci en étalant la dépense sur les neuf années.

Vous avez dans le dossier pour le conseil municipal la liste des établissements, le programme des établissements qui seront remis à niveau dans les neuf ans, ne me demandez pas trop le détail de tout cela, ce qui a prévalu là-dessus c'est déjà le type d'activité puis la proximité par rapport au centre-ville, et la fréquentation. C'est pour cela que vous allez retrouver les premières années les établissements que l'on considérera à forte valeur ajoutée pour les Verriérois, et qu'à la fin vous allez trouver les établissements qui sont très peu fréquentés ou alors des établissements où il y a éventuellement un projet à venir. On a présenté ces Ad'AP en commission accessibilité mais de toute façon il n'y a pas de décision à prendre, ce n'est qu'une information. Il semblerait quand même que la commission Accessibilité ait un rôle de plus en plus important dans les années à venir parce qu'il y a eu soit une loi, soit une ordonnance, soit un décret, je crois que c'est une ordonnance qui dit que la commission Accessibilité doit suivre la réalisation de la mise en conformité des ERP sur le sol Verriérois.

Je crois avoir fait le tour du sujet. Je voulais surtout dire un grand merci à Thomas JOLY parce qu'en matière de soutien pour ce genre d'activité, je le trouve très très bien. Quand on parle d'accessibilité, il parle avant moi et je n'ai plus rien à dire. C'est un grand investissement et donc je remercie Thomas JOLY et tous ses collègues, un merci particulier aussi à Cécile DELBECQ et à Jean-Louis DELORT qui ont participé. Et un dernier grand merci pour Nathalie CORBIN parce qu'elle a été la cheville ouvrière de tout ce travail-là. Je regrette qu'elle parte de Verrières, j'espère qu'elle sera remplacée par quelqu'un d'aussi volontaire, aussi volontariste dans ce domaine-là. Mais ce qui me rassure, c'est qu'elle va dans un endroit où elle m'a dit qu'ils étaient très en retard par rapport à Verrières en matière d'accessibilité. Je vous remercie.

M. le Maire: Merci pour toutes ces précisions. En effet Verrières était parmi les toutes premières communes de l'Essonne à avoir réalisé ces diagnostics tant dans le domaine public que sur les bâtiments publics et nous ne sommes pas en reste parce que je pense qu'en faisant cette annonce au conseil ce soir, nous sommes une des toutes premières, voire la première commune de l'Essonne à être en mesure de déposer auprès de Monsieur le Préfet dès demain notre dossier d'ad'AP, et donc bien anticiper par rapport à la date du 27 septembre prochain. Cela nous semblait être suffisamment important dans notre programme politique puisque nous avons mis en avant la place des empêchés et des personnes handicapées au sein de notre programme que de faire partager cette information aux membres du conseil municipal et au public qui nous fait l'honneur de sa présence puisque pour nous c'est un élément

structurant de la vie à Verrières. Donc c'était tout à fait normal de partager cela avec vous. Est-ce qu'il y a des questions ?

Mme KERNY-BONFAIT : Je suis un peu étonnée parce que l'hôtel de ville est tout à fait accessible et aux normes, me semble-t-il, qu'est-ce qu'il reste à faire ?

M. le Maire: Eh bien non et c'est cela qui est complètement ahurissant, malgré la date extrêmement récente de la livraison de ce bâtiment, les normes, les règles ont évolué depuis et il y a des mises à jour à réaliser, je pense en particulier - c'est un des éléments mais pas le seul - aux éléments de contrastes visuels qu'il nous faut proposer aux personnes qui fréquentent notre bâtiment entre la couleur des portes, les plinthes et les murs pour permettre aux personnes qui ont des difficultés de vision de ne pas « s'empapaouter » dans un mur qu'ils prendraient pour une porte ou de taper sur une plinthe alors que ce serait une porte, et d'avoir des contrastes bien plus importants que ce qui existe aujourd'hui. Il y a juste tout à repeindre.

M. DERBANNE : Je voudrais ajouter que dans la loi de 2015, on a englobé toutes les sortes de handicaps. Précédemment on parlait beaucoup des handicapés moteurs, des personnes qui étaient dans un fauteuil, mais la loi a ajouté tous les handicaps possibles, moteurs, visuels, auditifs, mentaux, psychiques, etc. Et pour l'anecdote, dans les normes il faut mettre des portes de couleurs différentes et donc je propose à Thomas JOLY de mettre sa porte de bureau en rose, mais apparemment je n'ai pas tellement de soutien là-dessus.

(Hilarité générale).

M. le Maire: Mais je n'ai pas dit non non plus. D'autres questions ?

M. HULIN : Dans les critères qui ont présidé à la sélection, j'ai entendu qu'il y avait la distance au centre-ville, pouvez-vous expliquer quel est le critère qui permet de favoriser les sites qui sont plus proches du centre-ville par rapport aux autres ? Quel est l'argument pour cela ?

M. DELORT : On l'a vu en commission, en fait c'est pour les personnes à mobilité réduite ou en béquilles, pour pouvoir se déplacer autour du centre-ville. On a donc fait un périmètre de 500 mètres, un de un kilomètre et un de deux kilomètres, et c'est un des quatre critères qui ont présidé à ce choix de bâtiments. Pour les gens qui sont en centre-ville et qui sont à moins de 500 mètres, en fauteuil roulant c'est encore possible. C'était une des raisons qui a poussé à ce critère, entre autres.

M. le Maire: L'autonomie des déplacements dans un périmètre restreint ; et pouvoir fréquenter l'ensemble des services.

M. DELORT : C'est d'ailleurs dans le premier périmètre qu'il y a le plus d'établissements publics et de bâtiments communaux.

M. GRISSOLANGE : Je m'étonne que le centre Petite Enfance ait été mis en n°9, je me demande pourquoi.

M. le Maire: Comme Jean-Marie DERBANNE l'a dit, nous avons une interrogation quant à la pérennisation de ce bâtiment, et donc ce n'est peut-être pas nécessaire de le remettre à neuf tout de suite si d'aventure il ne devait pas rester dans le patrimoine communal.

M. DELORT : Et quand Jean-Marie a parlé du critère d'activité, si on fait une crèche par exemple, on ne va pas faire toutes les crèches la même année, à partir du moment où une crèche est accessible, les enfants peuvent se déplacer et on fait les autres crèches les années suivantes. Si on faisait toutes les crèches la même année, on léserait d'autres activités.

M. le Maire: Merci de cette présentation et nous allons déposer notre dossier auprès de Monsieur le Préfet très rapidement maintenant.

DIRECTION GENERALE

- Intercommunalité : avis du conseil municipal sur le projet d'arrêté de Monsieur Le Préfet de l'Essonne portant projet de périmètre.

(Rapporteur : Monsieur JOLY)

M. le Maire: Vous avez pris connaissance de la notice extrêmement détaillée qui forge la proposition de délibération soumise à votre sagacité. En l'espèce je vais la faire de façon extrêmement condensée : Verrières a été sollicitée pour se prononcer sur l'intercommunalité qu'elle souhaitait rejoindre et ce conformément à la loi MAPTAM qui arrêtait les modalités de ces choix et les délais avec lesquels les collectivités à proximité de la Métropole du Grand Paris pouvaient délibérer.

À cette époque-là, les territoires appelés à se créer dans la Métropole du Grand Paris, qui doivent réunir a minima 300 000 habitants, n'avaient pas de personnalité juridique morale, pas de personnalité financière, pas de personnalité fiscale. En face de cela le Préfet de l'époque nous proposait un énorme établissement à créer de 800 000 habitants qui réunissait les communautés d'agglomération de Saint-Quentin en Yvelines, Versailles Grand Parc, CAPS, Europ'Essonne et quelques autres.

Il nous paraissait déraisonnable avec autant d'enjeux de délibérer rapidement d'autant plus que sous la pression des élus de la Métropole du Grand Paris, le Premier ministre Manuel VALLS avait accepté de redéfinir le fonctionnement des territoires.

Par rapport à cela, quatre maires ont demandé à Madame Marylise LEBRANCHU, ministre en charge de cette problématique d'aménagement de notre territoire, des délais supplémentaires pour nous permettre de réfléchir à l'aune des évolutions notamment des territoires de la Métropole du Grand Paris. Donc nous avons eu une lettre adressée à ces quatre communes, et non pas à cinq, quatre communes qui avaient la particularité d'être dans la Grande Couronne et d'appartenir à un EPCI dont le siège était dans la Petite Couronne. Ces quatre communes sont Wissous, Varenne-Jarcy, Vélizy, et Verrières-le-Buisson. Donc des délais nous ont été accordés jusqu'au 30 novembre 2014.

Fort de ce nouveau délai et en toute bonne foi Verrières a procédé à une réunion publique, a affiné son dossier dans la mesure où les territoires ont évolué puisque le grand projet à 800 000 habitants a disparu pendant cette période-là et que se profilent de nouveaux territoires avec l'existence morale, l'existence financière, l'existence fiscale. Et c'est la loi NOTRe qui est à l'heure actuelle en discussion au Parlement et tout spécialement en deuxième lecture

à l'Assemblée Nationale qui doit servir de véhicule législatif pour transformer la loi MAPTAM.

Dans ce cadre-là la ville de Verrières, le 27 novembre dernier, a délibéré pour rejoindre la Métropole du Grand Paris. Depuis lors, malgré le fait que le Gouvernement, à travers sa ministre, se soit engagé à nous permettre de délibérer comme Verrières pensait devoir le faire avec la majorité qui s'est exprimée dans cette enceinte, le gouvernement n'a de cesse d'empêcher Verrières-le-Buisson, puisque nous sommes désormais la seule commune, d'intégrer la Métropole du Grand Paris.

Je voudrais à cet instant remercier les parlementaires qui nous ont apporté leur soutien parce qu'il m'a fallu expliquer à chacun d'entre eux, tous les sénateurs, tous les députés, la position de Madame la Ministre en envoyant copie de sa lettre puisqu'elle expliquait à certains parlementaires et certains ministres qu'elle ne l'avait jamais signée, que cette lettre n'avait pas existé, que c'était un Préfet qui l'avait signée pour son compte. Donc j'ai quand même été obligé d'informer la représentation nationale de la réalité des faits, et depuis lors, que ce soit en première lecture ou en seconde lecture, lors de la commission paritaire qui préexiste à l'organisation des débats en séance publique à l'Assemblée Nationale et au Sénat, le Gouvernement s'est opposé à tout amendement permettant cette intégration ; ce sont le sénateur KAROUTCHI et le sénateur DELAHAYE qui ont porté ces amendements pour le compte du Sénat, et je voudrais aussi remercier le député Patrick DEVEDJIAN d'avoir porté à l'Assemblée Nationale les amendements pour nous permettre d'intégrer la Métropole du Grand Paris. Pour l'instant opposition totale de la part du ministre et donc du Gouvernement.

Je trouve que cela est inconséquent, que cela s'apparente à du mensonge par rapport à la lettre qui nous a été envoyée et que c'est réellement un déni de démocratie. Pourquoi je dis cela en pesant mes mots ? Parce que le conseil municipal de Verrières, suivant la Constitution de la 5^{ème} République, a délibéré valablement, parce que la délibération que nous avons adoptée n'a pas été rapportée par Monsieur le Préfet, qu'elle est donc exécutoire. Or aujourd'hui, le Gouvernement cherche à faire échec à l'application des décisions librement prises par notre collectivité, il en va du respect de la Constitution puisque c'est simplement la libre administration des collectivités territoriales qui est mise à mal.

Deuxième chose : le Gouvernement s'enferme dans une vaine polémique dans la mesure où il est spécifié dans la loi MAPTAM que les territoires devant constituer les futurs territoires de la Métropole du Grand Paris ne sont pas sécables, ne peuvent pas être coupés. Donc l'intégralité des Hauts-de-Seine fait que les territoires, que cela plaise ou non, ne sont pas découpables et que Verrières-le-Buisson doit intégrer de ce fait la Métropole du Grand Paris, même si nous n'avions pas délibéré en ce sens.

Donc c'est à ce titre-là que j'ai déposé un recours gracieux à Monsieur le Préfet de l'Essonne concernant sa décision de nous intégrer à la communauté d'agglomération d'Europ'Essonne fusionnée avec la CAPS d'abord parce que c'est ce que nous ne voulons pas, et deuxièmement parce qu'il s'oppose à

l'application de la loi telle qu'elle a été écrite. C'est la raison pour laquelle une délibération vous est proposée, j'espère et je souhaite très vivement que ce soit comme au conseil communautaire de vendredi dernier où la délibération a été adoptée à l'unanimité, c'est-à-dire majorité telle que vous la connaissez et opposition au conseil communautaire telle que vous la connaissez. Les arguments que nous avons développés font l'unanimité parce qu'ils sont le respect de notre expression démocratique, pas forcément sur le périmètre que nous avons choisi mais là nous sommes appelés à voter sur le périmètre arrêté par le Préfet et non pas sur le bien-fondé des territoires qui sont proposés. C'est là que je vous demande l'unanimité du Conseil municipal pour pouvoir faire respecter le souhait des Verriéroises et des Verriérois. Je mets cette délibération au débat.

M. LARNICOL : Savez-vous, Monsieur le Maire, si jamais la loi venait à être adoptée au Sénat en deuxième lecture, s'il serait possible de faire porter le sujet devant le Conseil Constitutionnel en posant une question prioritaire de constitutionnalité ?

M. le Maire: Je ne suis pas certain que ce soit le bon vecteur pour y parvenir. Ceci étant, si j'ai d'ores et déjà déposé un recours gracieux devant Monsieur le Préfet, c'est bien parce qu'avant d'engager un contentieux il faut avoir épuisé tous les recours possibles et notamment les recours gracieux, et c'est bien avec cet état d'esprit que nous irons jusqu'au bout des moyens qui nous sont donnés pour obtenir le respect des délibérations prises dans ce conseil municipal et que j'ai engagé ce recours. D'autres demandes de prise de parole ?

Mme CHAUVEAUD-LAMBLING : En effet, le Conseil municipal bien sûr avait voté mais je veux juste rappeler que ce n'était pas à l'unanimité et donc ce n'était pas tous les Verriérois mais ceux que vous représentez en effet.

M. le Maire: 65% d'entre eux.

Mme CHAUVEAUD-LAMBLING : Quelques réflexions parce que ce sujet n'est pas nouveau, donc on ne va pas juste redire les réflexions que nous avons déjà faites, ce n'est pas la première fois qu'on en parle. Sur la troisième page, concernant la liste de ce qui a été fait et le bilan de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre, en fait on n'est pas d'accord avec ce bilan. Là je vais reprendre la liste car ce sera plus simple : « De nombreux travaux ont eu lieu ou vont avoir lieu », c'est effectivement plutôt le futur car le plus grand chantier va avoir lieu et on aura mis dix ans avant que la première pierre ne soit posée...

M. le Maire: Excuse-moi de te couper mais l'ensemble des travaux d'assainissement réalisés par la Communauté d'agglomération sur l'ensemble de la commune pèse beaucoup plus lourd que ce que coûtera Le Colombier, donc il y a eu beaucoup de travaux de faits.

Mme CHAUVEAUD-LAMBLING : D'accord mais c'est bien pour cela que je pense que pour le Colombier, cela n'aurait pas de conséquences « dramatiques », le terme est un peu exagéré, cela va coûter 3,5 M€ de la part de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre et de toute façon, c'est quelque chose qui pourra être fait, cela a été voté, cela a été acté, je

pense que même si on devait sortir de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre et même par la suite ne plus exister, le Colombier se fera.

M. le Maire: Non il ne se fera pas pour la simple et bonne raison que d'abord il nous retomberait sur le paletot et nous n'avons pas les moyens de nous payer cela ; et de plus, si la Communauté d'agglomération dans laquelle on veut nous verser n'a pas les compétences, donc elle ne fera pas.

Mme CHAUVEAUD-LAMBLING : Ce qui est budgété sur le Colombier va donc disparaître ?

M. le Maire: Absolument.

Mme CHAUVEAUD-LAMBLING : On perd tout ?

M. le Maire: Absolument, on le gardera dans l'état où il est.

Mme CHAUVEAUD-LAMBLING : On parle de nombreux travaux d'assainissement que la commune n'aurait pas pu réaliser seule, bien sûr c'est bien l'intérêt de l'intercommunalité mais je pense qu'avec une autre intercommunalité, cela aurait aussi pu être fait, on ne sait pas, on ne peut pas le préjuger.

M. le Maire: Pardon mais encore une fois on les connaît, ces intercommunalités, et on connaît leurs compétences. La Communauté Europ'Essonne est la communauté de France la moins intégrée et n'a aucune compétence. Ils n'ont pas l'assainissement, donc cela ne se ferait pas.

Mme CHAUVEAUD-LAMBLING : Mais il va y avoir des changements de toutes façons et des changements importants.

Et pour reprendre ce qui est dit : « harmonisation d'un esprit communautaire », je veux bien mais d'abord je pense qu'il n'est pas forcément tombé sur tous les Verriérois...

Mme CHAUVEAUD-LAMBLING : Juste pour reprendre l'harmonisation des tarifs des conservatoires, je ne suis pas sûre que ce soit le projet le plus ambitieux qui ait été mis en place. Le projet sur la musique est quasi finalisé et donc c'est un peu pareil, des liens importants mettent dix ans pour qu'il y ait enfin un projet entre les directeurs des conservatoires, les profs, etc, ma réflexion est que cela ne respirait pas la bonne entente et des choses efficaces rapidement. Voilà notre réflexion.

Et enfin la dernière phrase dit : « De nombreux Verriérois ont été rencontrés... ». Je sais bien que vous en rencontrez énormément bien sûr mais nous aussi nous en rencontrons, d'ailleurs nous avons fait un petit questionnaire en toute simplicité, je sais bien que vous avez évoqué le fait que vous ne vouliez pas faire un référendum parce que les Verriérois ne savaient pas forcément les tenants et les aboutissants, c'est vrai, ce n'est pas facile, c'est pour cela qu'on a payé une étude, je sais bien que ce n'est pas facile mais il y a des Verriérois qui spontanément nous ont dit qu'ils avaient un développement de leur ville qui n'était pas aussi évident que cela vers le nord et spontanément il y a eu une majorité de gens qui nous ont dit que cela leur semblait plus logique d'aller vers le sud de l'Essonne.

M. TREBULLE : Il y a un mot sur lequel je voudrais réagir dans l'interprétation qui a été faite : c'est sur l'expression « dramatiques ». Je voudrais relire la phrase telle qu'elle figure dans le document qui nous est soumis : « Un retrait

de la Métropole aurait des conséquences dramatiques sur la réalisation de cet équipement », c'est juste dramatique sur la réalisation de cet équipement, ce n'est pas dramatique « tout court ». Et de ce point de vue - là il y avait peut-être un bémol par rapport aux propos tenus.

Et je voudrais en rajouter pour dire que le mot « dramatique » devrait être appliqué aussi à autre chose, ce serait l'éventualité que la parole d'un ministre de la République ne soit pas respectée et de ce point de vue il me semble que plus qu'un drame, ce serait probablement de « forfaiture » qu'il conviendrait de parler et cela ne me paraît pas admissible, et d'autant moins admissible qu'on sait les liens qui unissent le ministre en question, son cabinet, et la ville de Verrières.

M. HULIN : Je ne reviendrai pas sur cette dernière phrase ou plutôt si, j'y reviens : si le cabinet pouvait décider à la place du ministre et à la place du Premier ministre, cela se saurait.

Par ailleurs je comprends que sur les sujets qui sont un petit peu forts et solides et comme ceux-là les esprits s'échauffent un peu mais si on peut donner un point de vue de façon calme sans que derrière il y ait les yeux au ciel ou qu'on lève les bras ou qu'on nous coupe la parole, je pense que cela pourrait être plus facile pour parler et donner nos arguments.

J'entends bien ce que dit Thomas JOLY sur la nécessité d'une unanimité et pour être tout à fait clair, en tout cas pour avoir discuté, mes collègues et moi avec les élus des villes avoisinantes, on a toujours appuyé sur le respect de la démocratie au sein du conseil municipal et cela a toujours été très clair dans nos discours vis-à-vis de l'extérieur. Donc on est attaché tout autant que vous sur le fait que le conseil municipal s'est prononcé et que c'était dans le sens contraire de notre position mais que c'était un vote démocratique qu'il convenait de respecter. Donc c'est aussi j'imagine pour cela, en tout cas en partie pour cela, que les élus dont nous sommes proches ont voté à l'unanimité dans ce sens-là. Je pense que là-dessus tout le monde en sera persuadé, en tout cas de notre côté nous n'avons aucun doute là-dessus.

La difficulté, c'est que sur cette délibération il y a tout un tas d'éléments de fond qui sont rappelés, Aurélia a parlé de ce qui concerne la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre, moi je voudrais parler de ce que vous dites à la fin : « depuis le 27 novembre 2014, force est de constater que les motifs avancés à l'appui de l'avis défavorable donné par le conseil municipal demeurent », or il y a là-dedans des choses qui nous paraissent pour le moins à vérifier ou même des erreurs : premièrement vous dites que cela pourrait donner lieu à la création d'une communauté urbaine, cela c'est vrai. Les échos qu'on n'en a eus font que cela n'en est pas certain, loin de là, on s'orienterait même plutôt vers une communauté d'agglomération, en tout cas c'est le sens que cela donne aujourd'hui. Ce n'est pas voté, c'est une décision qui est en cours de réflexion et disons que ce n'est pas gagné - ou perdu - selon l'avis qu'on a. Donc l'objectivité tendrait à faire remarquer que cela pourrait être une communauté urbaine comme cela pourrait être une communauté d'agglomération.

Ensuite il y a le deuxième tiret et là, pour le coup, je pense que c'est une erreur parce qu'on parle de «la 19ème position en termes démographiques», or il me semble que c'était le cas dans le premier schéma où la communauté était très large avec 800 000 habitants. Si on regarde aujourd'hui les communes telles quelles sont sur le Plateau de Saclay et Europ'Essonne, sauf erreur de notre part, on a fait un tableau, nous arrivons en 8ème position du point de vue de la taille de la population. Ce qui change quand même fortement l'argument. Donc peut-être qu'il faut le vérifier mais il nous semble que cette 19ème position n'est plus valable aujourd'hui.

M. le Maire: C'est possible.

M. HULIN : Ensuite je reviendrai sur les compétences des communautés d'agglomération, sur le fait que Europ'Essonne ait peu de compétences, etc, d'ailleurs vous parlez de « plongée dans l'inconnu », vous avez sûrement plus d'éléments que nous sur les futures compétences de la fusion entre le Plateau de Saclay et Europ'Essonne mais aujourd'hui les discussions sont en cours, je ne suis pas certain qu'on soit capable de savoir exactement ce qui sera délégué à cette intercommunalité et ce qui ne le sera pas. Donc les choses ne sont pas si simples que cela, en tout cas sur les compétences.

Alors encore une fois, ce que vous rappelez dans la deuxième partie de cette délibération ne nous pose pas de problème, maintenant ce sont tous les arguments qui sont au-dessus qui nous posent vraiment problème. Donc nous voterons contre cette délibération pour ces raisons-là.

Je termine en disant que dans la délibération il y a une erreur car vous parlez de donner un avis défavorable au projet paru en date du 29 juin...

M. le Maire: Oui, c'est du 29 mai.

Mme FOUCAULT : Avec trois collègues, dont François PANCRAZI qui n'a pas pu être là ce soir, et Rozen BOULLER, nous sommes allés à la réunion publique de la liste Réussir Ensemble, Monsieur YAHIEL avait dit à l'époque qu'il suivrait le conseil municipal sur la décision qu'il prendrait. C'est tout ce que je voulais dire. C'est comme l'État, un coup blanc, un coup noir, un coup gris, un coup jaune, c'est comme je veux, il n'y a aucune argumentation « entendable » que l'on peut expliquer aux 65% de votants qui ont voté pour nous, on nous questionne sans cesse et on nous demande quand nous irons à Paris Métropole, il est entendu que tout le monde ne veut pas y aller, et ça on est bien conscient, mais quand même la majorité de la population des Verriérois vient ou de Paris ou de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre en général. Il y a un flux Nord - Sud sur le logement. Je suis désolée que vous ne soyez pas au courant mais comme beaucoup de choses, comme le fait de ne pas venir excusez-moi même dans le public de la CAHB, Pierre GUYARD le faisait, de ne pas suivre les débats, c'est vrai que pour prendre votre décision c'est sans doute difficile. Vous n'étiez pas là il y a dix ans, cela fait dix ans qu'on travaille sur le Colombier.

Donc il faut arrêter de faire des procès d'intention sur des dossiers que vous ne suivez pas. Vous ne venez jamais aux commissions municipales, et si vous venez c'est à une ou deux commissions municipales. En conseil municipal on a la chance d'avoir 50% de présence et c'est très difficile en tant qu'élue de la

majorité que je suis de pouvoir dire aux Verriérois : oui, nous avons des dialogues constructifs avec l'opposition; parce que vous n'êtes pas là dans les commissions, on ne peut pas échanger avec vous et je le déplore.

Excusez-moi mais comme vous vous permettez de critiquer, moi en tant qu'élue j'ai besoin aussi de dire aux Verriérois que si vous ne restez qu'entre vous dans des réseaux, à certains endroits, vous n'entendrez pas la parole des Verriérois qui ont voté pour nous. Dans les réunions publiques vous n'êtes pas là non plus, il y a un ou deux représentants ou quelqu'un que vous envoyez pour vous, et c'est fort dommageable pour la démocratie et la République. Merci.

M. le Maire: Je voudrais revenir sur les éléments que Vincent HULIN a relevés tout à l'heure. Je veux bien qu'on ait fait un copier-coller un peu rapide sur les motifs concernant la 19ème place et je suis tout à fait prêt à dire que cela n'existe pas dans l'argumentaire. De toute façon la délibération en elle-même, ce ne sont pas les considérants de la notice explicative, c'est juste la partie délibération, c'est cela qui a force de loi et qui est transmis en préfecture.

Sur le reste, effectivement nous ne participons pas aux travaux en cours entre les élus de la communauté du Plateau de Saclay et de la communauté d'Europ'Essonne, ce qui ne m'empêche pas d'avoir des rencontres régulières avec les deux présidents de ces communautés d'agglomération parce que je suis attentif à ce qui se passe sur ce territoire. Certes il y a des débats au niveau de l'ensemble des élus mais les présidents sont placés sur la même longueur d'ondes et donc je ne sais pas jusqu'à quel point ils emporteront le morceau mais la communauté urbaine est quelque chose qui est assez largement partagée. Et pourquoi ? Parce que cela fait juste 9 M€ en plus dans l'escarcelle du territoire s'ils se mettent en communauté urbaine, c'est de l'argent en plus. Cela ne va pas remplacer quelque chose qu'ils n'auraient plus, c'est un abondement. On passe de 45 € à 60 € par habitant, donc les calculs sont bien faits à l'époque où la DGF et le FPIC viennent mettre à mal les finances de nos collectivités territoriales. Quand on promet 9 M€ de plus, cela permet de voir venir, pas forcément pour les compétences de la communauté puisque ce sont des dotations qu'on peut reverser aux communes comme nous, nous en bénéficions à travers la DSC que l'on perçoit de la communauté d'agglomération. Donc on peut se dire que oui, il y a encore un point d'interrogation et c'est une réalité puisqu'il n'y a pas de délibération.

Au niveau de l'intégration, on est bien d'accord, il faut prendre une addition de l'ensemble des compétences existantes, c'est ce que dit la loi, mais on a aussi deux ans pour sortir les « bébés » que l'on ne veut pas. Donc je pense qu'il y aura des débats tout à fait intéressants parmi les élus qui composeront cette nouvelle intercommunalité dans le positionnement des uns et des autres parce que pour le coup ils ne sont pas forcément d'accord sur les modalités d'intégration. Mais une communauté urbaine, c'est un véritable risque et dans ce cas-là il n'y a même plus besoin de discuter des modalités d'intégration puisque les textes de loi sont très précis sur les compétences obligatoires.

Donc c'est grosso modo tout sauf l'état civil et la gestion des écoles primaires, même les CCAS sont versés dans la communauté urbaine. Donc la distance qui s'installe avec la population est gigantesque. C'est exactement ce que nous, nous ne souhaitons pas.

Après je comprends, vous n'avez pas voté la délibération initiale qui proposait d'aller vers la Métropole du Grand Paris mais ce n'est pas ce sur quoi on a à se prononcer, on a à se prononcer à travers cette délibération du périmètre sur un périmètre qui ne respecte pas nos souhaits librement décidés dans ce conseil municipal, et c'est la raison pour laquelle la communauté d'agglomération a décidé de soutenir cette volonté de respect des délibérations démocratiquement prises dans cette enceinte.

M. GRISSOLANGE : Le ton extrêmement polémique de la soirée ne me met pas très à l'aise mais je vais rappeler quelques petites choses sans mettre de l'huile sur le feu mais quand même, des choses qui ont été visibles par tous les Verriérois : avant la campagne électorale, ceux qui sont devenus la majorité à l'occasion des élections annonçaient, peut-être pas directement mais assez clairement, qu'ils étaient plutôt hostiles à l'entrée dans la Métropole.

M. le Maire: C'est vrai.

M. GRISSOLANGE : Vous avez ensuite changé d'avis et les arguments que vous tenez ne sont évidemment pas stupides, comme ceux des autres ne sont pas stupides non plus. Il y a des arguments dans les deux sens. Mais enfin vous avez bel et bien changé d'avis et aussi bien Union pour Verrières que REVB étaient aussi opposés à l'idée de référendum que nous avançons, ce qui nous aurait permis de savoir quel était réellement l'avis des Verriérois.

Ces points posés, j'explique mon vote de la façon suivante : nous votons sur le projet de périmètre proposé par le Préfet. Nous ne votons pas sur autre chose, nous votons sur le périmètre proposé par le Préfet. Je rappelle que je n'avais pas voté pour l'entrée dans la Métropole, je ne voterai pas non plus pour le périmètre proposé par le Préfet et en gros c'est pour les mêmes raisons. Quelle est la logique de la réforme territoriale dans laquelle la loi NOTRe, ainsi que la loi MAPTAM, s'inscrivent ? C'est une logique qui éloigne les élus et pas seulement les élus, les personnels territoriaux aussi, des citoyens. Cette logique fonctionnera dans les deux cas, que nous allions vers la Métropole où que nous allions vers une grande intercommunalité susceptible de devenir en outre une communauté urbaine. Dans les deux cas on éloigne le centre de décision des citoyens. Donc de ce point de vue nous nous sommes contre ne serait-ce que pour cette raison-là.

L'autre élément qui va avec cette logique, c'est la création de grands ensembles, disons dans un esprit de compétition, de mise en concurrence des territoires les uns par rapport aux autres. Là aussi c'est pareil, que ce soit vers le sud ou vers le nord.

Enfin le risque de création de fiefs dirigés par des féodaux dans les deux cas existe et nous sommes également contre cette féodalisation que l'on peut observer en regardant l'arrière-pays niçois et la manière dont l'ensemble créé autour de Nice s'empare, y compris au niveau symbolique, de tout ce dont il

peut s'emparer. Je parle des routes par exemple, quand on vient d'Italie et qu'on passe en France, quand on entre dans la métropole niçoise on ne voit pas de routes nationales ni départementales, on voit des routes métropolitaines, et cela je ne l'ai vu que là.

Donc ce type de féodalisation, qu'il soit au profit des uns ou au profit des autres, ne nous convient pas. Donc je voterai ce soir contre le projet de périmètre établi par le Préfet, ce sera un avis défavorable, cela ne signifie pas que je suis où que nous sommes ravis d'entrer dans la Métropole.

M. le Maire: Je me permettrai juste un petit commentaire pour expliquer le changement entre la période électorale et le positionnement aujourd'hui de la majorité municipale : c'est juste le revirement du Premier ministre qui a accepté ce qui était pour nous à l'époque inacceptable, c'est-à-dire l'absence de personnalité morale, l'absence de personnalité fiscale, l'absence de personnalité financière des territoires de la Métropole. Dès lors que ceci est acquis, cela change du tout au tout ce que nous demandions. Donc nous faisons nôtres les modifications que le Premier ministre a acceptées et dans ce cas-là cela nous semble d'autant plus acceptable que notamment avec le PLU, les verrous qui existent au sein des territoires permettent de contrer l'idée d'un PLUI, ce qui n'est pas possible dans une intercommunalité que nous serions amenés à rejoindre.

Mme CHAUVEAUD-LAMBLING : Je voudrais réagir aux propos qui sont un peu incroyables et je suis étonnée qu'on puisse les tenir : ce n'est pas parce qu'on n'a pas la même analyse de la situation qu'il faut donner des leçons sur la façon dont les gens travaillent. Nous, on ne vous a jamais reproché ce genre de choses, chacun travaille comme il veut, et après il y a des choses qui sont dites, il y a des choses qu'on pense, ce n'est pas la façon dont on se construit qu'il faut juger. Personne n'a à donner de leçons de morale ici.

Par ailleurs c'est un sujet qui n'a jamais été abordé en commissions, alors je ne vois pas le rapport avec les commissions. Je ne répondrai même pas sur le fond mais sur la forme je ne peux pas laisser passer cela.

M. le Maire: Merci, nous avons largement échangé sur cette délibération et je vais la mettre aux voix. Elle dispose en l'occurrence que le conseil municipal donne un avis défavorable au projet de périmètre établi par Monsieur le Préfet et rappelle que la commune a demandé son intégration à la Métropole du grand Paris en date du 27... etc. Donc il y a ce double élément dans la délibération que nous prenons.

M. HULIN : Une explication de vote : en fait dans la discussion qui se noue entre nous, on voudrait que tout le monde comprenne bien que nous sommes très attachés à la deuxième partie de la délibération qui consiste à rappeler le vote du Conseil municipal, mais le problème est que vraiment on ne partage pas les arguments de fond qui sont développés, et cela nous paraissait totalement incongru de discuter comme on l'a fait et excuse-moi d'avoir réagi Caroline, mais ce sont les arguments de fond, d'autant que comme cela a été rappelé il y a des personnes chez nous qui sont un peu impliquées professionnellement. Donc nous en avons discuté et vis-à-vis des arguments qui sont développés ce soir, on va plutôt se positionner en nous abstenant.

Nous appuyons sur le fait que nous ne sommes pas d'accord avec les arguments de fond, mais la force de la partie de délibération qui concerne le rappel du vote du Conseil municipal et notre attachement à ce vote-là font que nous nous abstiendrons sur cette délibération.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 28 voix pour et 4 abstentions.)

- Motion déposée par l'ensemble des trois groupes politiques concernant l'exploitation des hydrocarbures en Essonne.

M. le Maire: Je vais demander à Vincent HULIN de bien vouloir rapporter cette motion dès lors que nous aurons décidé de la partager. Je vais demander à Vincent de le faire parce que je vais me libérer de 14 ans d'oppression en faisant cela et je vais vraiment me faire plaisir. Je fais cela à dessein parce que j'ai passé 14 ans sur les sièges du Conseil général où la pratique était très simple : lorsqu'il y avait une motion qui était présentée par l'opposition, elle était refusée systématiquement et elle réapparaissait avec deux mois de différence sous le sceau du groupe socialiste qui la présentait pour son propre compte. Et lorsqu'on arrivait à se mettre d'accord sur la base d'une motion proposée par le parti socialiste et que les deux autres groupes acceptaient de la faire sienne, à ce moment-là elle était défendue par le président du groupe socialiste voire le président du Conseil général. Je trouve cela profondément... Je veux rester correct, donc je vais dire « extrêmement pénible » que de vouloir contribuer à la vie démocratique d'une assemblée et de se faire piller ses idées et ne pas pouvoir les faire valoir. Et comme je ne supporte pas cela, je ne serai pas capable d'infliger cela à l'opposition et c'est pourquoi je souhaite que Vincent HULIN rapporte cette motion. D'abord êtes-vous d'accord pour en débattre ? (Pas d'opposition ni d'abstention).

M. HULIN : Merci pour cette introduction. Le sujet de cette motion concerne l'exploitation de gaz et huile de schiste. Avant de vous donner le contenu, vous pourriez avoir deux questions : premièrement pourquoi maintenant et deuxièmement pourquoi ici ? Sur pourquoi ici, en fait aujourd'hui j'ai remarqué en discutant autour de moi que tout un tas de personnes ne savent pas qu'en Essonne il y a potentiellement possibilité de trouver des gisements d'huile de schiste, pas de gaz mais d'huile. C'est un potentiel parce que tout cela évidemment est issu d'études tout à fait théoriques et il y a des pays d'Europe de l'Est qui ont payé pour savoir que parfois on estime des réserves énormes qui finalement n'existent absolument pas. Je crois que c'est la Pologne qui va au-devant de gros problèmes puisqu'on lui a fait miroiter des réserves incroyables qui n'existent absolument pas en réalité.

En tout cas l'Essonne fait partie de ces territoires où c'est possible d'avoir cette huile de schiste. Donc il y a un sujet en Essonne. Beaucoup de gens ne savent pas non plus qu'en Essonne il y a déjà des forages pétroliers et d'hydrocarbures qui sont utilisés. Ces forages pétroliers ne sont pas les plus profonds du monde, ce ne sont pas non plus les plus grands forages de France mais il n'empêche qu'ils produisent tous les jours un certain nombre de

barils qui sont exploités par une société canadienne qui s'appelle Vermillon qui a acheté tous les forages en Essonne et en Seine-et-Marne.

Pourquoi maintenant ? Parce qu'en fait en ce moment - cela s'est terminé la semaine dernière - il y a eu une enquête publique où cette société cherchait à obtenir l'autorisation de creuser de nouveaux forages pour exploiter de nouvelles réserves d'hydrocarbures liquides. La difficulté étant que ces forages se sont faits sur des puits existants, puits qui sont qualifiés en fin de vie par des spécialistes, voir la quasi-totalité, et qui vont parfois jusqu'à 2000 mètres de profondeur. En passant il y en a qui sont proches des puits qui fournissent des eaux potables à la population d'Île-de-France mais techniquement il n'y a aucun problème.

Au-delà de cela, cela voudrait dire qu'on va utiliser des techniques qui sont des techniques de forages très profonds, dans des sites qui sont en fin de vie, où l'on a pratiqué des forages d'hydrocarbures liquides ou d'exploitation des hydrocarbures traditionnels qui vont donc bientôt s'arrêter, et on a même découvert que certains de ces forages avaient tendance à être plutôt horizontaux que verticaux. Pour les non-spécialistes, des forages très profonds plutôt horizontaux, ce sont exactement les forages dont on a besoin pour faire de l'exploitation de gaz et d'huile de schiste. Donc il y a eu de la part des écologistes qui ont bien sûr mauvais esprit des déductions selon lesquelles il ne serait pas impossible que la société Vermillon prépare le terrain pour que le jour où la législation change elle puisse transformer ces puits en exploitation d'huile de schiste ou de gaz de schiste. J'ose espérer que la plupart d'entre nous connaissent les dangers de ces exploitations puisqu'en fait il y a des techniques qui sont utilisées, il y a aujourd'hui une seule technique utilisable et utilisée qui est la fracturation hydraulique qui consiste à donner de fortes pressions avec des produits chimiques, et si vous n'avez pas vu les dégâts très graves sur l'environnement, sur les nappes phréatiques et les dégâts sismiques que cela a pu causer notamment en Grande-Bretagne, je vous invite à creuser un peu le sujet, ce sont des choses assez incroyables. Des tremblements de terre ont été justement créés par l'exploitation des gaz de schiste, c'est quand même assez important. Aux États-Unis également. Et tout le monde a sûrement vu l'image de l'eau qui coule du robinet et qui s'enflamme puisqu'il y a des produits chimiques utilisés pour l'exploitation, etc. Donc l'ensemble des groupes politiques de ce conseil municipal a jugé important de revenir sur ce sujet pour réaffirmer leur opposition totale à cette exploitation de gaz et huile de schiste, ont réaffirmé que cette solution, si certains pouvaient la trouver intéressante sur le court terme, ne pouvait en rien résoudre les problèmes de long terme que l'on avait puisque la seule solution, ce sont les économies d'énergie. Travailler avec une société qui utilise un nouveau modèle de transition énergétique n'est qu'une course en avant qui pose de gros problèmes sur le plan environnemental, sociale, économique, je n'y reviendrai pas mais on pourra avoir une discussion là-dessus si cela vous intéresse.

Donc cette motion commence par viser les différentes lois et décrets qui interdisent en France l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures liquides

ou gazeux par fracturation hydraulique, je le dis parce que c'est important, c'est ce qui est marqué dans la loi ; elle vise ensuite différents documents qui rappellent les objectifs environnementaux, la richesse environnementale de l'Essonne ; elle rappelle aussi les objectifs de la loi sur la transition énergétique et la division par quatre des émissions de gaz à effet de serre ; elle vise les motions qui ont été adoptées à l'unanimité par le Conseil départemental de l'Essonne par trois fois entre 2012 et 2014 ; et elle rappelle de façon assez maligne je dois dire que Vermillon, la société canadienne qui exploite les puits essonniers de Seine-et-Marne, a déjà fait de l'exploitation hydraulique avant que la loi ne soit passée en Seine-et-Marne. Donc ils connaissent cette technique, ils l'ont déjà utilisée et ils n'attendent qu'une chose : c'est de pouvoir le faire en Essonne.

Je termine en vous disant ce qui est noté sur la délibération : « Le Conseil municipal rappelle son opposition totale à toutes formes d'exploitation des gaz et huile de schiste sur le territoire Essonnien ; affirme sa volonté de participer à la transition écologique et énergétique de notre département et notamment l'atteinte des objectifs écologiques internationaux et français fixés par la loi ; s'oppose de ce fait à la délivrance de nouveaux permis de recherche et d'exploitation d'hydrocarbures conventionnels en Essonne et sur des puits qui sont déjà en fin de vie ; et appelle à voir adopté rapidement un moratoire interdisant définitivement la fracturation hydraulique et l'exploitation visant des hydrocarbures non conventionnels tels que le gaz et l'huile de schiste. »

M. le Maire: Merci, c'était très clair et très précis.

M. TREBULLE : Je voudrais prendre la parole pour ajouter un élément de contextualisation et un élément qui fait que je pourrais avoir une réserve avec la formule qui nous est proposée même si à l'évidence je voterai pour et sans hésitation en soulignant qu'il est important d'avoir ce consensus.

Mon élément de contextualisation est bien évidemment de me réjouir que nos collègues de l'opposition soient si en phase avec les orientations du Vatican puisque comme chacun sait le Pape FRANCOIS, dans son encyclique de la semaine dernière, a pris une position très nette sur ce sujet en parfaite concordance d'ailleurs avec Madame la Ministre d'Etat Ségolène ROYAL.

C'était l'élément de contexte général pour montrer que le consensus existe et que le salut peut être partagé, qu'on croie au ciel ou qu'on n'y croie pas.

L'autre point que je voulais évoquer, c'est qu'il nous a été présenté dans l'introduction le fait qu'il s'agissait d'une délibération contre l'exploitation des huiles et gaz de schiste et si cela n'avait été que ça, je n'aurais eu aucune réserve tant je communique totalement dans la détestation de ce qui est fait et dans le fait qu'a priori c'est un symbole extrêmement négatif tant eu égard aux techniques employées qu'eu égard à l'opposition et à la transition énergétique inévitable qu'il faut que nous adoptions d'une façon tout à fait collective. Le contre-exemple américain surtout me paraît justifier le genre de délibération qui nous est proposée.

J'ai cependant une réserve mais vous aurez compris qu'elle n'est pas véhémente mais tout de même une réserve sur le troisième point qui nous est proposé puisqu'on nous propose de nous opposer de ce fait à la délivrance de

nouveaux permis de recherche et d'exploitation d'hydrocarbures conventionnels en Essonne et sur des puits qui sont déjà en fin de vie, je regrette qu'on puisse en 2015 s'opposer à la recherche, c'est la raison pour laquelle j'émettrai une réserve qui encore une fois ne remet pas en cause mon vote favorable à la motion qui nous est proposée.

M. LARNICOL : Je suis encore plus chagriné que François-Guy sur le premier point puisqu'on parle d'une « opposition totale à toute forme d'exploitation des gaz et huiles de schiste. » En l'état actuel des choses, évidemment, la fracturation hydraulique ne me semble pas une bonne technique d'exploitation mais pourquoi refuser toute exploitation sur le long terme sans se baser sur une technique qui pourrait potentiellement arriver des gaz et huiles de schiste ? C'est le premier point. Surtout qu'en ce moment les tensions avec la Russie nous poussent peut-être à vouloir être plus indépendants énergiquement du point de vue gazier et pourquoi pas de schiste ?

Il faut aussi rappeler que les besoins énergétiques en Essonne et en général sont source de créations d'emplois pour les Verriérois et plus généralement pour les Essonnais, ce n'est pas négligeable ; et je rejoins Monsieur TREBULLE en disant que les hydrocarbures conventionnels, on ne voit pas trop ce qu'ils ont à faire là-dedans, même si j'ai bien compris que Vermillon préparerait potentiellement la fracturation hydraulique, cela me chagrine que les hydrocarbures conventionnels soient inclus dans cette délibération.

M. MILLET : Je partage ce qui a été évoqué précédemment. Autant sur la fracturation je suis totalement hostile, je passe une partie de mes vacances dans le sud de la France où il y a beaucoup de comités hostiles, des comités de campagne, etc. qui disent que ce serait une catastrophe de faire de la fracturation hydraulique, autant sur le fait de rechercher des alternatives, l'interdire me gêne beaucoup plus parce qu'on ne sait pas ce que l'on pourrait trouver comme moyen de recherche. Donc je ne vois pas pourquoi on se priverait d'alternatives qui pourraient être plus écologiques en termes de découverte de nouveaux procédés énergétiques, etc. C'est la terminologie qui me gêne dans les différents points. Autant sur la fracturation je suis définitivement hostile.

M. HULIN : Je ne voudrais pas que vous vous mépreniez sur le sens de ce qui est écrit concernant la recherche. Si c'était exclure toute recherche, je perdrais mon salaire dans la minute ! On parle de permis de recherche d'exploitation d'hydrocarbures conventionnels, on parle vraiment de choses très précises qui visent à faire de la recherche in situ sur le territoire dans les puits, avec des forages, et cela rejoint un peu ce qui a été dit sur la fracturation hydraulique. Aujourd'hui très clairement, pour tous les spécialistes, et c'est dans tout un tas de rapports de gens qui cherchent à développer l'exploitation du gaz de schiste, il n'y a pas d'alternative. Au-delà de cela développer une technique alternative nécessiterait d'utiliser d'abord la fracturation hydraulique et essayer de la modifier sur le terrain. En fait je ferai un parallèle qui va sûrement vous gêner mais ce n'est pas grave, on a parlé du Vatican, on peut bien parler des OGM : la recherche sur les OGM devait se faire en laboratoire et elle doit être faite en laboratoire, par contre il y a une opposition de principe de tout un tas

de scientifiques pour que cette recherche se fasse en plein champ. Ce n'est pas le sens de ce qui est écrit ici, je conçois que ce soit peut-être mal écrit mais c'est le sens de ce qui est écrit.

En ce qui concerne le fait d'avoir une opposition totale à toute forme d'exploitation de gaz et huile de schiste, il y a une position de fond et il y a une position réaliste. La position de fond est de se dire qu'aujourd'hui les techniques alternatives n'existent pas, et donc affirmer fortement son opposition sur toute exploitation a un sens parce qu'elle permet de ne pas laisser la moindre porte ouverte à qui que ce soit. On le voit aujourd'hui, la justification de Vermillon n'est pas de ne faire potentiellement que de l'exploitation de gaz et d'huile de schiste mais ils ont dit en public que ces puits serviront le jour où la législation changera, qu'ils feraient de l'exploitation d'huile de schiste. Cela a été écrit, les choses sont très claires au moins là-dessus les choses sont claires. Pourquoi peuvent-ils se permettre de faire cela ? Parce que derrière, eux développent des techniques alternatives et donc ils disent : le jour où on le fera, on utilisera nos techniques. Le fait d'avoir cette opposition sur le principe démontre aujourd'hui qu'on n'est pas du tout convaincu par les techniques alternatives parce qu'elles n'existent pas, enfin elles ne tiennent pas la route, et donc aujourd'hui tant qu'on ne nous a pas démontré qu'on pouvait faire autrement, on n'en veut pas.

Ensuite il y a une question que l'on va dire de cohérence avec le reste : en ce qui nous concerne, affirmer qu'on est pour la diminution des gaz à effet de serre, pour la transition écologique, pour les économies d'énergie, pour la loi sur la transition énergétique, et derrière aller dire que malgré tout cela l'exploitation du gaz de schiste, pourquoi pas, on pourrait y réfléchir, nous semble totalement incohérent. C'est un point de vue personnel que je vous donne, je peux comprendre que vous ne le partagiez pas mais c'était ça le sens de la motion.

M. TREBULLE : Je n'avais pas vu quelque chose qui est au quatrième point et qui en fait est probablement une contradiction dans l'expression. Cela ne remet pas en cause mon soutien à la motion mais peut-être faudrait-il juste corriger un peu : vous nous invitez à délibérer pour « appeler à voir adopté rapidement un moratoire interdisant définitivement la fracturation hydraulique » je crois qu'il faut que l'on demande soit l'interdiction définitive, soit un moratoire interdisant la fracturation hydraulique. Mais le côté « moratoire » et « définitif » me paraît être proche de l'antinomie, un léger amendement du texte pourrait être satisfaisant. Je te laisse choisir lequel des mots tu supprimes.

M. HULIN : En effet je pense que le mot « moratoire » est mal choisi.

M. TREBULLE : Donc cela donnerait une interdiction définitive ?

M. LARNICOL : Il y a aussi le quatrième point : « interdisant définitivement la fracturation hydraulique et l'exploitation des hydrocarbures non conventionnels », je mettrais plutôt : « interdisant définitivement la fracturation hydraulique visant à l'exploitation des hydrocarbures non conventionnels ». C'est la même chose que tout à l'heure, je pense que c'est un peu bête de

s'interdire par principe d'exploiter peut-être un jour le gaz et l'huile de schiste. Le principe de précaution aboutit parfois un principe de stagnation...

M. TREBULLE : Je n'ai pas parlé de principe de précaution.

M. LARNICOL : C'est une position de principe et je ne trouve pas bête d'avoir parfois des principes.

M. le Maire: Tout le monde a donné sa position ?

Je ne modifierai pas plus avant le texte à part ce que nous venons de corriger en supprimant « moratoire » dans le texte. J'ai eu la première version, je pense que cela ne serait pas passé du tout, là c'est une version qui me paraît acceptable et si j'ai souhaité que le groupe Union pour Verrières s'associe à la rédaction et la propose avec les deux autres groupes, c'est parce que j'ai acquis la conviction personnelle que nous devons aller vers une société décarbonée. Après ce genre d'affirmation de ces principes-là je sais très bien que cela peut faire débattre très largement mais c'est ce qui m'a animé en contribuant à la rédaction de ce document.

Je vais donc mettre aux voix cette motion.

(Vote à main levée : la motion est adoptée par 30 voix pour et 2 abstentions.)

M. le Maire: Je vous remercie de ces débats animés.

- Décisions du maire.

- N°60 Convention, à titre gracieux, entre la commune et le TUVB randonnée relative aux conditions de mise en place de la journée de randonnée du 20 mai 2015,
- N°61 Convention entre la ville de Verrières et l'association le Port aux Cerises fixant les modalités de partenariat pour la mise en place d'un parcours de mini-accrobranche pour 12 enfants de 3 à 6 ans et 3 animateurs communaux pour un montant de 56,40 € TTC,
- N°62 Convention entre la ville de Verrières l'association Grandir Aventure pour un séjour solidaire Jeunes en Thaïlande-Cambodge pour un effectif prévisionnel de 12 personnes (10 jeunes + 2 encadrants) du 20 juillet au 3 août 2015 pour un montant de 10 000 € TTC,
- N°63 Convention entre la ville de Verrières et l'association Mundi Viator pour un séjour solidaire Jeunes en Thaïlande-Cambodge pour un effectif prévisionnel de 12 personnes (10 jeunes + 2 encadrants) du 20 juillet au 3 août 2015 pour un montant de 11 400 € TTC,
- N°64 Convention entre la ville de Verrières et Una Essonne pour une formation du 4 au 8 juin 2015 pour un montant de 400 € TTC,
- N°65 Signature d'un marché public relatif au service de nettoyage du linge de la ville avec la société Les Blanchisseries Séveroises pour un montant maximum annuel de 30 000 € HT pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juin 2015, renouvelable 2 fois,

- N°66 Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle de conte « Histoires pas si bêtes » entre la ville de Verrières et l'association Les Mots Tissés le samedi 27 juin 2015 à 20h30 à l'arboretum pour un montant de 800 € TTC,
- N°67 Convention entre la ville de Verrières et l'association « Libre Ecole Rudolf Steiner » pour la mise à disposition de l'Espace Odilon Redon-Ecole Steiner pour 2 concerts jazz les 29 et 30 mai 2015 pour un montant de 1 000 € TTC,
- N°68 Signature d'un marché public relatif à la mise en page, l'exécution et la photogravure du magazine municipal Le Mensuel et de l'encart Sortir à Verrières avec la société E-MEDIA pour un montant compris entre un minimum de 27 000 € HT et un montant maximum de 90 000 € HT pour la période du 1^{er} juin 2015 au 31 décembre 2016,
- N°69 Contrat de prestation entre la ville de Verrières et le duo Vivo d'Arte pour un concert avec les violoncellistes Maëlle et Jérémie MAILLARD, le dimanche 7 juin 2015 à 16h au Moulin de Grais, pour un montant total de 400 € TTC,
- N°70 Signature d'un contrat de prestation entre la ville de Verrières et la compagnie des Quidams pour la présentation d'un spectacle déambulatoire en extérieur « FierS à Cheval » le samedi 20 juin 2015 à partir de 21h30 pour un montant de 6 910,25 € TTC,
- N°71 Convention entre la commune de Verrières et la Croix Rouge Française pour la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours pour la soirée de la manifestation du Solstice Vilmorin le samedi 20 juin 2015 de 22h à 1h du matin pour un montant de 221,70 € TTC,
- N°72 Convention entre la ville de Verrières et le Centre Interdépartemental de gestion (CIG) de la Petite Couronne d'Ile-de-France pour la mise à disposition d'un avocat pour un montant de 108 € TTC par heure,
- N°73 Affaire opposant Monsieur Pascal TOUSSAINT à la commune de Verrières : désignation de Maître LE BAUT pour représenter les intérêts de la ville,
- N°74 Signature des contrats de cession du droit d'exploitation des spectacles de conte avec l'association MCE (musique, conte, etc ...) le samedi 27 juin 2015 à l'arboretum pour un montant total de 1 600 € TTC,
- N°75 Signature d'une convention, à titre gracieux, pour un prêt d'œuvres de collection de M. Thomas DETWILER du 22 mai au 3 juillet 2015 pour une exposition « Street Art » à l'Orangerie-Espace Tourlière,

- N°76 Signature d'une convention, à titre gracieux, d'un prêt d'œuvres de la collection de la galerie Celal du 22 mai au 3 juillet 2015 dans le cadre de l'exposition « Street Art » à l'Orangerie-Espace Tourlière,
- N°77 Signature des conventions, à titre gracieux, avec les artistes José EBEL et Hugo JOSSELIN pour exposer leurs œuvres du 29 mai au 28 juin 2015 dans le cadre de l'exposition « Street Art » à l'Orangerie-Espace Tourlière,
- N°78 Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'une animation musicale sur le marché le samedi 30 mai 2015 avec la société AGORA Productions pour un montant de 2 268,25 € TTC,
- N°79 Signature d'un marché public relatif à la mission d'accompagnement en vue de la révision du Plan Local de l'Urbanisme (PLU) de la ville de Verrières avec la société URBALLIANCE pour un montant de 53 050 € HT,
- N°80 Attribution du lot n°1 (livres de littérature générale, romans, documentaires et bandes dessinées adultes) du marché public relatif à la fourniture de livres, documents sonores et audiovisuels pour la bibliothèque et la médiathèque de la ville de Verrières-le-Buisson avec la société LA PASSERELLE pour un montant annuel compris entre un minimum de 15 850 € HT et un maximum de 19 000 € HT à compter du 1^{er} juillet 2015 renouvelable 2 fois,
- N°81 Attribution du lot n°2 (livres de littérature générale, romans, documentaires et bandes dessinées jeunes) du marché public relatif à la fourniture de livres, documents sonores et audiovisuels pour la bibliothèque et la médiathèque de la ville de Verrières-le-Buisson avec la société LA PASSERELLE pour un montant annuel compris entre un minimum de 11 700 € HT et un maximum de 15 000 € HT à compter du 1^{er} juillet 2015 renouvelable 2 fois,
- N°82 Attribution du lot n°3 (livres neufs soldés, adultes et jeunes) du marché public relatif à la fourniture de livres, documents sonores et audiovisuels pour la bibliothèque et la médiathèque de la ville de Verrières-le-Buisson avec la société EXPODIF COLLECTIVITES SAS pour un montant annuel compris entre un minimum de 940 € HT et un maximum de 2 000 € HT à compter du 1^{er} juillet 2015 renouvelable 2 fois,
- N°83 Attribution du lot n°4 (textes enregistrés sur CD, livres-CD, livres-cassettes adultes et jeunes) du marché public relatif à la fourniture de livres, documents sonores et audiovisuels pour la bibliothèque et la médiathèque de la ville de Verrières-le-Buisson avec la société LIVRAPHONE pour un montant annuel compris entre un minimum de 1 400 € HT et un maximum de 2 000 € HT à compter du 1^{er} juillet 2015 renouvelable 2 fois,

- N°84 Attribution du lot n°5 (documents sonores, adultes et jeunes : CD de musique) du marché public relatif à la fourniture de livres, documents sonores et audiovisuels pour la bibliothèque et la médiathèque de la ville de Verrières-le-Buisson avec la société RDM VIDEO SA pour un montant annuel compris entre un minimum de 3 500 € HT et un maximum de 6 000 € HT à compter du 1^{er} juillet 2015 renouvelable 2 fois,
- N°85 Attribution du lot n°6 (DVD documentaires et fictions adultes et jeunes avec droit de prêt et /ou consultation négociée) du marché public relatif à la fourniture de livres, documents sonores et audiovisuels pour la bibliothèque et la médiathèque de la ville de Verrières-le-Buisson avec la société ADAV pour un montant annuel compris entre un minimum de 3 500 € HT et un maximum de 7 000 € HT à compter du 1^{er} juillet 2015 renouvelable 2 fois,
- N°86 Signature d'un contrat relatif à une prestation restauration pour le centre de vacances à Gravières pour le mois de juillet 2015 avec API RESTAURATION pour un montant dont la partie fixe s'élève à 10 843,28 € HT, l'autre partie étant variable en fonction du nombre de repas servis,
- N°87 Convention entre la ville de Verrières et la société TPMA pour une formation du 21 au 22 septembre 2015 pour un montant de 300 € TTC,
- N°88 Convention entre la ville de Verrières et la société l'Horizon pour une formation aux métiers de la Petite Enfance les 11 et 12 juin 2015 pour un montant de 380 € TTC,
- N°89 Convention entre la ville de Verrières et la société STEM pour un prêt, à titre gracieux, de matériel électoral pour l'organisation de leur élection professionnelle,
- N°90 Convention entre la ville de Verrières et la société Comundi pour une formation du 18 au 20 novembre 2015 pour un montant de 2 634 € TTC,
- N°91 Signature d'un avenant n°1 au lot n°1 (gros œuvre) pour le marché public relatif aux travaux de restructuration de la maison de maître de Gravières avec la société JOUVE pour un montant supplémentaire de 1 160 € HT, soit 6,28 % du marché initial dont le montant est porté à 19 628 € HT,
- N°92 Signature d'un avenant n°1 au lot n°2 (charpente - couverture) pour le marché public relatif aux travaux de restructuration de la maison de maître de Gravières avec la société BONTEMPS pour un montant supplémentaire de 7 585 € HT, soit 11,72% du marché initial dont le montant est porté à 72 283,71 € HT,

- N°93 Signature d'un avenant n°1 au lot n°3 (plâtrerie, peinture et isolation) pour le marché public relatif aux travaux de restructuration de la maison de maître de Gravières avec la société FERRIE pour une diminution de 1 369,45 € HT, soit -2,47% du marché initial dont le montant est porté à 54 034,48 € HT,
- N°94 Signature d'un avenant n°1 au lot n°4 (revêtement de sol PVC) pour le marché public relatif aux travaux de restructuration de la maison de maître de Gravières avec la société ROLLIER pour un montant supplémentaire de 944 € HT, soit 6,37% du marché initial dont le montant est porté à 13 286,63 € HT,
- N°95 Signature d'un avenant n°1 au lot n°6 (électricité - ventilation) pour le marché public relatif aux travaux de restructuration de la maison de maître de Gravières avec la société TAZE pour un montant supplémentaire de 3 618,83 € HT, soit 3,78% du marché initial dont le montant est porté à 99 314,23 € HT,
- N°96 Signature d'une convention de prêt d'outils avec l'association les Amis de l'Outil pour une exposition « L'outil et le blé » du 24 août au 13 septembre 2015, dans le cadre du bicentenaire Vilmorin pour un montant de 1 000 € TTC,
- N°97 Convention de cession du droit d'exploitation d'un spectacle le samedi 20 juin 2015 dans le cadre des festivités du bicentenaire Vilmorin pour un montant de 480 € TTC,
- N°98 Convention, à titre gracieux, entre la ville de Verrières et la Résidence Le Bois pour un prêt de matériel électoral pour l'organisation de leur élection professionnelle,
- N°99 Signature d'une convention avec la Croix Rouge Française pour la mise en œuvre d'un dispositif prévisionnel de secours pour la manifestation du feu d'artifice le lundi 13 juillet 2015 de 22h à 00h pour un montant de 295 € TTC,
- N°100 Signature d'une convention avec la Paroisse pour la location de ses locaux situés au centre paroissial Saint-André pour définir le prix des locations des salles du centre Saint-André et la salle Cheminée,
- N°101 Convention, à titre gracieux, entre la ville de Verrières et le Centre paroissial Saint-André fixant les conditions de prêt du matériel du service Jeunes les 27 et 28 juin 2015,
- N°102 Convention entre la ville de Verrières et l'Union Nationale des Centres communaux d'action sociale (UNCCAS) pour une formation le 10 septembre 2015 pour un montant de 240 € TTC,
- N°103 Convention entre la ville de Verrières et l'Union Nationale des Centres communaux d'action sociale (UNCCAS) pour une formation le 16 octobre 2015 pour un montant de 240 € TTC,

- N°104 Convention, à titre gracieux, de mise à disposition de l'Orangerie-Espace Tourlière à Mme ALLOUCHE, du 7 juillet au 11 octobre 2015 pour une exposition,
- N°105 Décision modificative en remplacement de la décision n°86/2015 relative à la signature d'un contrat portant sur la prestation restauration pour le centre de vacances de Gravières pour le mois de juillet 2015, montant s'élevant à 10 400 € HT pour la partie fixe (au lieu de 10 843,28 € HT prévu initialement),
- N°106 Convention entre la ville de Verrières et l'association le Trait d'Union pour le prêt de vaisselle pour l'organisation de leur repas le 27 juin 2015,
- N°107 Convention, à titre gracieux, entre la ville de Verrières et le Trait d'Union pour un prêt de matériel pour le service Jeunes les 27 et 28 juin 2015,
- N°108 Convention, à titre gracieux, entre la ville de Verrières et l'association des personnes âgées (AREPA) pour un prêt de vaisselle le 1^{er} juillet 2015,
- N°109 Signature d'une convention, à titre gracieux, de services partagés pour une mise à disposition de locaux et l'utilisation de matériel communaux avec l'association syndicale autorisée Le Petit Vaupéreau conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} août 2015, renouvelable deux fois,
- N°110 Convention avec GrDF pour occupation domaniale ayant pour objet l'installation et l'hébergement d'équipement de télé relevé en hauteur pour une redevance annuelle de 100 € pour le gymnase de la Vallée à la Dame et Notre Dame de l'Assomption.

M. le Maire: Avez-vous des questions sur les décisions que j'ai été amené à prendre pendant l'intersession ?

Mme ROQUAIN : Pour les décisions 62 et 63, de quoi s'agit-il ?

M. DOSSMANN : Pour l'une c'est le voyage et pour l'autre c'est l'hébergement.

M. le Maire: Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter d'excellentes vacances pendant les deux mois qui vont s'écouler. J'espère que je n'aurai pas besoin de convoquer un Conseil municipal et nous nous retrouvons le 28 septembre pour un nouveau Conseil municipal.

Je tiens juste à vous demander d'être vigilants toutes et tous auprès de vos voisines et de vos voisins, en particulier ceux qui avancent en âge et ceux qui sont en bas âge parce que les jours prochains risquent d'être un peu chauds et il en va de notre responsabilité d'être attentifs aux autres, pas seulement parce que nous sommes des élus mais parce que nous sommes des humains.

Excellentes vacances à tous. Merci au public d'avoir été présent.

La séance est levée à 22h35.

**Le Maire,
Vice-Président des Hauts-de-Bièvre,**

Thomas JOLY